

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 7 JUILLET 2017 À 09 H 30

(Convocation du 30 juin 2017)

Aujourd'hui vendredi Sept Juillet Deux Mil Dix-sept à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAMMOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Erick AOUIZERATE à M. Nicolas BRUGERE
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON
M. Marik FETOUH à M. Michel DUCHENE
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Max COLES
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à Mme. Solène CHAZAL à partir de 10h45
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h45
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h55
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Josiane ZAMBON jusqu'à 11h30
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h40
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
Mme Emmanuelle AJON à M. Alain DAVID à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à M. Arnaud DELLU à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à M. Jean Jacques PUYOBREAU à partir de 12h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h10
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h15
Mme Anne-lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Arielle PIAZZA à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à M. Michel HERITIE à partir de 12h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h45
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS jusqu'à 13h00
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 13h00
M. Eric MARTIN à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 13h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Dominique IRIART à partir de 13h05
Excusés en cours de séance :
Mme JARDINE à partir de 12h00; Mme BOUDINEAU à partir de 13h05 ;
M. Jean TOUZEAU jusqu'à 10h30 et à partir de 13h00 ; M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h05 et à partir de 13h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE - 9 HEURES 40

M. le Président Alain JUPPÉ :

Mes Chers Collègues, veuillez vous installer, s'il vous plaît. Nous avons un menu chargé.

Je vous propose un moment de recueillement à la mémoire de Madame Simone VEIL. J'étais il y a 48 heures dans la Cour des Invalides pour assister à la cérémonie nationale en hommage à sa mémoire. J'étais profondément ému par le discours de ses deux fils qui ont évoqué la terrible épreuve qu'elle a connue dans les camps de la mort où elle a perdu son père, son frère, sa mère. Vous connaissez tous le combat qu'elle a mené pour les Droits des femmes en se heurtant parfois à des attaques d'une violence inouïe qui n'ont parfois pas cessé. C'était aussi une Européenne convaincue. Elle a été la Première Présidente du Parlement européen. Ceux qui l'ont connue et ceux qui ne l'ont pas connue directement ont admiré son courage, sa force de caractère, forgés sans doute dans l'épreuve inouïe qu'elle a connue, mais en même temps, comme l'un de ses fils le soulignait, en politique, un formidable bon sens, qui était souvent utile. Le Président de la République a trouvé le mot juste pour la définir et ce mot c'était celui de « grandeur ». C'était une femme de grandeur, c'est vrai, et je crois que les Français sont fiers et heureux qu'elle puisse reposer au Panthéon aux côtés de celui qui a été son compagnon durant toute sa vie, Antoine VEIL. Après avoir pris l'attache de la famille, je vous proposerai de donner le nom de Simone VEIL à un lieu emblématique de notre Métropole, nous en délibérerons le moment venu. Je voudrais vous inviter maintenant à une minute de silence à sa mémoire.

Minute de silence

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous remercie. Vincent FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, je pense que tous les Françaises et Français ont été étreints d'une émotion particulière à la fin de la semaine passée quand Simone VEIL est décédée. Cela fait partie de ces élans de fierté patriotique de mémoire. Il y a plusieurs initiatives en Gironde et en Région Aquitaine pour que des lieux soient baptisés du nom de Simone VEIL. Vous venez de vous y associer. Bien sûr, nous vous soutiendrons dans cette démarche. La Région le fera sur le lycée.

Nous avons cependant à Bordeaux un lieu particulier qui est l'École Nationale de la Magistrature. Simone VEIL était Magistrate. Elle l'a été à un moment où l'ENM n'existait pas encore, mais elle a commencé sa carrière dans la Magistrature. Elle s'occupait notamment de l'administration pénitentiaire. En outre, l'École Nationale de la Magistrature contient en son sein un lieu très symbolique qui est le Fort du Hâ, tristement utilisé durant la Seconde Guerre mondiale à la fois pour les Résistants et aussi pour les familles juives déportées notamment après la rafle de janvier 1944. Je pense que ce serait une bonne chose si l'État rebaptisait l'École Nationale de Magistrature en y adjoignant le nom de Simone VEIL. Il faut, bien sûr, prendre l'attache de la famille, ce n'est pas à nous de prendre position, mais je trouve que si nous avons un soutien pour cette proposition, ce serait une bonne chose.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Comme vous venez de le dire, c'est à l'État qu'il appartient d'en décider puisque l'École Nationale de la Magistrature est un établissement public de l'État, mais naturellement nous soutiendrons cette initiative et cette demande. Mais parallèlement, je pense qu'il est aussi bon que sur un lieu de la Métropole à l'initiative du Conseil de Métropole nous donnions le nom de Simone VEIL et je vous ferai une proposition en ce sens après avoir consulté sa famille.

Je voulais féliciter deux de nos collègues, d'abord Clément ROSSIGNOL-PUECH qui vient d'être élu Maire de Bègles, le 29 juin dernier. Félicitations Monsieur le Maire.

Applaudissements

Je voudrais féliciter aussi Alain DAVID qui a été élu Député. C'est une espèce rare dans nos rangs.

Applaudissements

Il est donc conduit à démissionner de sa Vice-présidence, et nous procéderons à l'élection d'un nouveau Vice-président au mois de septembre, en prenant le temps de la réflexion nécessaire. Je verrai à cette occasion comment réorganiser les délégations.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2017 – ADOPTION

Le procès-verbal est adopté sans observation.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Nous allons entrer dans l'ordre du jour, maintenant. Je voudrais demander à Michel HÉRITIÉ de bien vouloir prendre le secrétariat de séance avec l'aide d'Andréa KISS qui est à ses côtés.

M. Michel HÉRITIÉ : Monsieur le Président, Chers Collègues, j'ai quelques précisions à vous donner concernant les différentes affaires.

Sur les affaires 14, 53, 79, 88, 90, celles-ci portent sur des désignations et les noms des personnes proposées figurent dans l'ordre du jour déposé sur table.

Il y a aussi une version modifiée de l'affaire 37 également sur table ; les modifications apportées à ce rapport sont grisées.

L'affaire 44 est retirée de l'ordre du jour, la convention de vente figurant en annexe devant être stabilisée.

Affaires regroupées :

M. DUPRAT

(n°2) Réseau métropolitain de transports urbains - Réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) 2017 - Adaptations - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur DUBOS, Madame
TOURNEPICHE

M. DUPRAT

(n°4) Réseau de transports urbains TBM - Présentation des résultats et de l'arrêté des comptes de l'exercice 2016 - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°5) Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et la Fondation des Œuvres Sociales de l'Air (FOSA) - Meeting aérien - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°7) Blanquefort - ZAC - Cession d'un terrain d'environ 7 123 m² à la SCI (Société civile immobilière) Alvir - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°8) Artigues-près-Bordeaux - Accompagnement de la ZACOM (Zone d'activités commerciales) Feydeau - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Mme CALMELS

(n°10) Agri Sud-ouest innovation - Subvention de fonctionnement - Année 2017 - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Mme CALMELS

(n°11) Aérocampus Aquitaine - Etude d'un lieu vitrine des savoir faire aéronautiques aquitains - Subvention d'investissement - Année 2017 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°12) Parution de la 2ème édition Guide du Startupper - Opération de visibilité et d'attractivité de l'écosystème métropolitain - Subvention de Bordeaux Métropole au titre du partenariat avec la société Objectif Aquitaine - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Mme CALMELS

(n°13) Association Convention nationale des avocats-Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Mme CALMELS

(n°14) Adhésion de Bordeaux Métropole à l'agence technique départementale "Gironde Ressources" - Versement d'une cotisation - Désignation des représentants à l'assemblée générale - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés – Désignations effectuées

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. LABARDIN

(n°17) La ronde des quartiers de Bordeaux - Convention pour l'animation des commerces impactés par les travaux de la ligne D du tramway - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°19) Marché n°08308 U, maîtrise d'œuvre réseau 2013 (extension phase III) lignes A, B et C du tramway - Protocole transactionnel - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. BOBET

(n°21) Autorisations de programme et crédits de paiement - 3ème phase de TCSP - Révision des AP-CP votées par la délibération n° 2016/71 du 12 février 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°22) Modalités de régularisation financière des charges supportées par Bordeaux Métropole pour le compte de la ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°23) Provisions comptables pour créances douteuses - Méthodologie - Approbation

Unanimité

M. BOBET

(n°24) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 5 logements collectifs locatifs, 98, cours Victor Hugo - Emprunts d'un montant total de 814.862 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°25) MERIGNAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs, rue Jean Moulin, "Les Allées d'Elis" - Emprunts d'un montant total de 1.760.922 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°26) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 48 logements collectifs locatifs, 1, rue Schyller - Emprunts d'un montant total de 1.207.142 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°27) MERIGNAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 30 logements collectifs locatifs, 44/46, avenue de la Libération - Emprunts d'un montant total de 3.768.106 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°28) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 18 logements collectifs locatifs, ZAC Hôpital des Enfants, rue Colette, îlots F et G - Emprunts d'un montant total de 2.898.276 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°29) BORDEAUX - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition Amélioration de 4 logements collectifs locatifs sis, 33 rue Permentade et 32 rue Marengo - Emprunts des Types PLAI et PLUS d'un montant total de 361.585 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°30) BASSENS - SACIC d'HLM Le Col - Construction de 14 logements collectifs et 2 logements individuels en location - accession, sis, ' l'Escale Verte ', rue Joliot Curie - Emprunt d'un montant de 2.338.960 euros de type PSLA à contracter auprès de la banque ARKEA - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°31) BORDEAUX - SA d'HLM COLIGNY - Acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs, sis, Ecoquartier Ginko, Zac des Berges du Lac, cours du Québec - Emprunts d'un montant total de 663.358 euros, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°32) BORDEAUX - SA d'HLM COLIGNY - Acquisition en VEFA de 25 logements collectifs locatifs, sis, Ecoquartier Ginko, Zac des Berges du Lac, cours du Québec - Emprunts d'un montant total de 2.411.402 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°33) BLANQUEFORT - UES SOLIHA Sud-ouest - Charge foncière et construction de 4 logements individuels locatifs, sis, 48 rue des Gravières - Emprunts d'un montant total de 308.689 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°34) Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°35) Floirac - Rue Léon Blum - Occupation du château d'eau par des infrastructures aériennes de télécommunication - Convention - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. DAVID

(n°36) Constitution d'un groupement de commandes pour le transfert de mobilier, équipement de bureau et autres - Groupement intégré partiel - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°37) Ajustements des effectifs - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°38) Évolution des tarifs de la complémentaire santé IPSEC Avenant au contrat au 1er janvier 2018 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. DAVID

(n°39) Mise en place d'un régime d'astreintes d'exploitation pour les agents en charge de l'exploitation du pont Jacques Chaban Delmas - Service ouvrages d'Art - Direction des infrastructures et des déplacements - Direction générale des mobilités - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°41) Ingénierie publique - Valorisation du savoir-faire des services de la ville de Bordeaux - Mise à disposition partielle de services au bénéfice de Bordeaux Métropole et / ou prestations de services au bénéfice des communes membres de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°43) Remise gracieuse trop perçu rémunération - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°44) EYSINES - Opération 50 000 Logements - Immeuble sis 10, avenue de Picot - Cession à la société Bouygues Immobilier - Décision - Autorisation

Affaire retirée

M. MANGON

(n°45) Mise en vente par adjudication et vente interactive de bâtiments et terrains nus métropolitains - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°46) Ambarès et Lagrave - Immeuble sis 10, rue Edmond Faulat cadastré BI 314 - Cession du lot de copropriété n°13 à la commune - Décision - Autorisation -

Unanimité

M. MANGON

(n°47) BASSENS - Opération 50 000 logements - Ilot "Mairie" - Cession à la Société DEMATHIEU BARD IMMOBILIER de parcelles situées "le Bourg sud" et Avenue Jean Jaurès - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°48) Vente notariale interactive d'un terrain métropolitain sis à Saint Médard en Jalles, 35 rue du Général de Gaulle - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°49) BORDEAUX - Désaffectation de l'annexe Saint-Maur du Lycée Montesquieu - Cession en retour au profit de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°50) Gradignan - Institution du droit de préemption renforcé sur le périmètre de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) centre-ville - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. MANGON

(n°51) BORDEAUX - rues Gustave Eiffel et Edouard Mayaudon - Cession par Bordeaux Métropole au Conseil départemental d'un terrain d'une superficie d'environ 13 525 m² - Convention de partenariat - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°52) VILLENAVE D'ORNON - Tramway extension de la ligne C - Immeuble sis 589, route de Toulouse - Eviction commerciale d'Histoire d'Encres - Indemnisation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°53) Etablissement public foncier (EPF) Nouvelle-Aquitaine - Désignation des membres du Conseil d'administration - Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°54) Projet apicole de Bordeaux Métropole - Travaux de la Miellerie collective de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°55) Association miellerie collective Bordeaux Métropole - Animations et sensibilisation du grand public sur les sujets de la biodiversité et des pollinisateurs - Encourager l'apiculture de loisir - Subvention de fonctionnement et d'actions spécifiques - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°56) Association Salades Tomates Oignons - Actions en faveur de la trame verte sociale, du jardinage partagé et des circuits courts - Subvention d'actions spécifiques - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°57) Le Haillan - Jardins partagés et potagers urbains collectifs - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°58) Association Jeunes-Science Bordeaux - Actions en faveur de la trame verte sociale et de la prévention des déchets - Subvention d'actions spécifiques - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°59) Saint-Louis-de-Montferrand - Aménagement rue Espagnet phase 2 - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°60) Convention relative au versement d'un fonds de concours de la SNCF (Société nationale des chemins de fer français) et Bordeaux Métropole dans le cadre de travaux de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable - Convention relative au reversement au délégataire du service public d'eau potable de la participation financière de la SNCF entre Suez environnement et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme JACQUET

(n°61) Modalités de détermination de la redevance d'assainissement pour les usagers s'alimentant en tout ou partie à une autre source de distribution que le réseau public d'eau potable et pour les autres usages générant des rejets vers le réseau public de collecte - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°62) Villenave d'Ornon - Protocole transactionnel relatif à la présence d'un collecteur public en propriété privée sans autorisation de passage - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUCHENE

(n°63) Vente d'ouvrages - Fixation de tarifs - Encaissement de recettes - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°64) Floirac - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Quais - Cession de l'îlot N2 à Bouygues Immobilier - Délibération modificative de la délibération n°2016-799 du 16 décembre 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°66) VILLENAVE D'ORNON - secteur nord - Instauration d'un Projet urbain partenarial (PUP) Alur pour financement d'équipement public communal - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°67) VILLENAVE D'ORNON - secteur avenue des Pyrénées - instauration d'un Projet urbain partenarial (PUP) Alur pour financement d'équipement public communal - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°68) Ambarès-et-Lagrave - Scénario de développement urbain - Protocole transactionnel entre Elan Développement et Bordeaux Métropole

Unanimité

M. DUCHENE

(n°70) Floirac - Aménagement du chemin des Plateaux et de la rue des Vignes - Projet urbain partenarial (PUP) avec l'opérateur Nexity - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°71) Marché de réalisation de l'œuvre de Bettina Samson - Résiliation partielle du bail emphytéotique administratif du 20 avril 1995 entre la Société par action simplifiée (SAS) ASTRIA et la Communauté urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°72) Programme 50 000 logements - LE HAILLAN - projet d'opération d'aménagement centre-ville - Bilan de la concertation réglementaire - Décision - Approbation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°73) Programme 50 000 logements - MÉRIGNAC - secteur Marne - Programme des équipements publics, traité de concession d'opération d'aménagement, délégation du droit de préemption et demande d'avance de trésorerie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°74) Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bonnac - Clôture et suppression de la ZAC - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°75) Bruges - Zone d'aménagement concerté (ZAC) ' Les vergers du Tasta ' - Vente d'un terrain d'une superficie de 10 667 m² correspondant aux ilots B2 .1, B2.2 et B2.3 et développant une Surface de plancher (SDP) de 7 475 m² à la société MESOLIA - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme TERRAZA**(n°76) Prêt de vélos métropolitains - Décision - Autorisation****Unanimité****Mme TERRAZA****(n°77) Convention de partenariat Parcub Bordeaux Métropole/Bordeaux Métropole pour l'opération "sans ma voiture" - Décision - Autorisation****Unanimité****Mme TERRAZA****(n°78) Subvention pour l'organisation des 1ères assises des vélos entrepreneurs du 2ème forum de la filière vélo et d'Urba'cycle à Mérignac les 18 et 23 septembre 2017 - Décision - Autorisation****Unanimité****M. TOUZEAU****(n°79) Fonds de Solidarité Logement - Représentants métropolitains au Groupement d'Intérêt Public - Désignations****Unanimité – Désignations effectuées****M. TOUZEAU****(n°82) Aires de grands passages - Année 2017 - Participation financière de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une convention de groupement pour la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage -Décision - Autorisation****Unanimité****M. TOUZEAU****(n°83) Projet de renouvellement urbain du quartier de Palmer, Sarailière, 8 mai 1945 à Cenon -Lancement d'une opération d'aménagement : objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable - Décision - Autorisation****Unanimité****Mme WALRYCK****(n°84) Coopération en matière de transition énergétique pour une croissance verte entre Bordeaux Métropole et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Accord partenarial (2017-2019) - Décision - Autorisation****Unanimité****Mme WALRYCK****(n°86) Délégation de service public "Réseaux de chaleur et de froid Plaine de Garonne énergies" : autorisations administratives préalables à la réalisation d'un forage géothermique exploratoire et déclaration d'intention - Décision - Autorisation****Unanimité**

Mme WALRYCK

(n°87) Bordeaux Métropole - Traité de concession de la distribution publique de gaz - Mise à jour des inventaires techniques et financiers - avenant n°1 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ALCALA

(n°89) Vente des ferrailles et des batteries provenant des centres de recyclage métropolitains - Conventions - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. ALCALA

(n°90) Désignation d'un représentant de Bordeaux Métropole à la Commission Consultative du Plan prévention déchets de la région Nouvelle-Aquitaine - Autorisation

Unanimité – Désignation effectuée

M. ALCALA

(n°91) Territoire Zéro déchet zéro gaspillage : contrat d'objectifs d'économie circulaire entre l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°92) Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM) - Année 2017 - Subvention d'action spécifique pour l'organisation du Décastar à Talence les 16 et 17 septembre 2017 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. HERITIE

(n°93) Fête du cheval - Année 2017 - les 23 et 24 septembre 2017 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. TURBY

(n°94) EMMAUS CONNECT - Année 2017 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TURBY

(n°95) Convention tripartite cofinancement tablettes dans le cadre de l'appel à projet collège numérique (éducation nationale, ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°96) Association pour le développement de l'enseignement et des recherches auprès des universités, des centres de recherche et des entreprises d'aquitaine (ADERA) - Partenariat d'actions du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels (S3PI) presque d'Ambès et de l'ADERA - Subvention au fonctionnement de l'association - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°97) CEPRI (Centre européen de prévention du risque inondation) - Année 2017 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, la liste est complète. Comme à l'habitude, je demande aux Groupes s'il y a des votes particuliers sur ces délibérations qui seront adoptées en bloc. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, comme ce Conseil nous paraît particulièrement chargé, nous avons pris la décision de faire des votes sans intervention même si certains auraient mérité débat :

- La 8, ZACOM (Zone d'Aménagement commercial) d'Artigues, abstention,
- La 10, Pôles compétitivité Agri Sud-Ouest, contre,
- La 13, Association Convention nationale des Avocats, contre,
- La 14, adhésion Association Gironde ressources, abstention,
- 25, 26, 31, 32, VEFA (Vente en état futur d'achèvement), contre,
- 38, hausse tarif IPSEC, contre,
- 50 ZAC Gradignan, abstention.
- 69, ZAC Gradignan, abstention.
- 92, 93 ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) Décastar et Fête du cheval hors compétence, contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est bien noté. Madame CASSOU-SCHOTTE ?

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, Monsieur le Président.

Pour les délibérations :

- 10, sur Agri Sud-Ouest Innovation abstention.
- Sur la 12, Guide du Startupper 2e édition, abstention.
- Abstention aussi pour l'association conventionnelle des Avocats.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur DUBOS ?

M. Gérard DUBOS : Monsieur le Président, sur l'affaire « Adaptation des réseaux de bus », contre, les élus d'opposition pessacaise.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ? Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, c'est plutôt une remarque de méthode que j'ai déjà pu formuler. Il y a quelques années, nous avons acté le principe de regroupement des délibérations, ce qui nous permet de gagner du temps. Je pense que pour certains conseils, ce serait intéressant de sortir un peu de l'ordre habituel des délégations pour des dossiers particulièrement importants soit plutôt en début de Conseil. Je pense, par exemple, au dossier porté par Anne WALRYCK qui est un dossier assez structurant, mais comme on sait qu'il viendra après le BHNS (Bus à haut niveau de service), après Airbnb, après le Budget Supplémentaire, il arrivera très tard et cela ne pourra pas donner lieu à un vrai débat alors que la stratégie énergétique de la Métropole et le plan HQV(Haute Qualité de Vie) sont tout sauf anodins.

M. le Président Alain JUPPÉ : Cette remarque est tout à fait pertinente et nous essayons parfois de modifier l'ordre du jour. Si tout le monde en est d'accord, on peut commencer par le Plan développement durable qui porte un nom maintenant un peu plus compliqué, si certains Vice-présidents n'ont pas de contraintes particulières, s'ils ne se sont pas organisés en fonction du planning prévu. On tente le coup ? Pas d'opposition ?

Je termine sur les délibérations regroupées. On a bien noté les votes contre ou les abstentions. L'ensemble de ces délibérations sont adoptées.

Affaires non regroupées :

Mme WALRYCK

(n°85) Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie - Plan climat air énergie territorial - Adoption - Décision - Autorisation

Mme WALRYCK présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame la Vice-présidente. Ce plan est à l'évidence majeur pour notre Métropole. Il correspond à l'un des 4 grands axes du projet de mandature qui vise à maintenir dans notre agglomération une haute qualité de vie. Beaucoup d'étapes ont déjà été franchies. Anne WALRYCK les a rappelées. Je voudrais saluer le travail qui a été fait pour nous présenter ce document extrêmement approfondi, complet, ambitieux. Je suis sûr qu'il va alimenter maintenant un débat de qualité. Je pense que beaucoup vont demander à s'exprimer. Peut-être Monsieur ROSSIGNOL-PUECH puisque toute la partie réservation des espaces naturels concerne aussi sa délégation.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais centrer mon propos sur la partie de présentation des espaces naturels qui a été travaillée évidemment en lien avec les élus concernés. Je citerai Béatrice DE FRANÇOIS et Andréa KISS qui souhaiteront peut-être compléter mon propos.

Les enjeux sont importants puisque nous avons validé le fait que nous allons préserver 50 % de notre territoire en espaces naturels et agricoles et 50 % à aménager. C'est dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Jacques MANGON, mon collègue, ne le démentira pas. Dans ces 50 % d'espaces naturels, dans la stratégie de biodiversité que nous avons adoptée, nous allons mettre en place des trames vertes et bleues, à l'échelle de l'Agglomération. Donc à échéance 2022 une stratégie efficace pour repérer et mettre en place ces trames et en 2030, effectivement, la création et la réalisation de ces corridors biologiques naturels, végétal et animal. C'est vraiment important dans l'application de la stratégie ERC, Éviter et Réduire et Compenser. Je vous rappelle que l'ensemble des projets d'aménagement doivent tenir compte au préalable des enjeux de biodiversité pour au maximum éviter d'impacter les espaces naturels.

Il y a des enjeux importants, à savoir que 100 % des projets d'aménagement de notre territoire, à échéance 2022, seront à biodiversité positive et, en 2030, notre Agglomération sera, elle-même, dans sa globalité à biodiversité positive. C'est un peu le pendant, les bâtiments à énergie positive, puis la Métropole globalement à énergie positive. Là, on parle de biodiversité. C'est vraiment un objectif fort et un engagement qui doit être fortement porté puisque pour que la Métropole, dans sa globalité, soit à biodiversité positive, il va falloir évidemment mettre l'ensemble des élus et des villes à contribution.

Concernant l'agriculture, notre objectif, dans un premier temps, c'est la stabilisation du nombre d'agriculteurs, puis, dans un second temps, son augmentation très sensible, + 30 %, pour pouvoir recréer la ceinture maraîchère agricole de notre Agglomération, pour monter jusqu'à la production de 10 % de notre consommation alimentaire. À l'heure actuelle, nous avons une journée à peu près d'autosuffisance alimentaire.

L'objectif est que chaque habitant ait, à moins de 500 mètres, un espace naturel ; ce qu'on appelle le revenu en nature de proximité.

Nous avons travaillé sur la canopée métropolitaine avec la mise en place d'une Charte métropolitaine de l'arbre puisque nous avons une véritable richesse en termes de biodiversité, principalement à l'Ouest de l'Agglomération. Nous allons la mettre en valeur et la mettre en musique sur son ensemble.

Certaines villes expérimentent ou appliquent l'extinction de l'éclairage public la nuit, c'est une démarche extrêmement positive pour la biodiversité. Il serait intéressant de la généraliser sur notre Agglomération.

Enfin, pour finir, pour ne pas être trop long, j'ajoute qu'il y a un objectif également très ambitieux, à savoir qu'en 2030, l'ensemble de notre Agglomération sera en ce qu'on appelle le « Zéro phyto », aucun produit phytosanitaire en 2030 sur notre Agglomération, pas seulement dans l'espace public, comme c'est actuellement le cas, mais sur l'ensemble de l'Agglomération. C'est-à-dire qu'également, nous avons à travailler avec les agriculteurs, les particuliers, les viticulteurs. Plus aucune molécule de synthèse de phytosanitaire sur notre Agglomération en 2030.

En conclusion, je voulais saluer le travail, évidemment, important des élus et des services sur ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. J'ai une demande de parole de Monsieur RAYNAL, Madame DELAUNAY, Monsieur HURMIC, Monsieur FELTESSE.

M. Franck RAYNAL : Merci Monsieur le Président. Je tiens, tout d'abord, à adresser vraiment mes sincères remerciements à Anne WALRYCK pour ce travail, non seulement, bien sûr, pour son contenu, mais pour cet investissement qui se lit bien dans son contenu, investissement qui a pris au moins deux années, qui s'est manifesté par une méthode d'élaboration parfaitement collaborative, à laquelle la Ville de Pessac a participé de toutes ses forces puisque nous avons été présents à toutes les réunions métropolitaines, mais je tiens à dire que cela a été réciproque. C'est-à-dire qu'Anne avec également Patrick FAUCHER que je voudrais associer à ces remerciements, et Virginie MEJRI, ont participé à nos réunions municipales au moment où nous travaillons sur l'agenda des solutions durables de la Ville de Pessac puisque tous ces travaux doivent être parfaitement coordonnés, ils le sont dans la méthode, ils le sont dans le fond.

Je tiens, à ce titre, à dire que nous sommes dans ce grand continuum depuis notamment la COP 21 qui fait que les grandes décisions se prennent au niveau des Etats, mais les réalisations concrètes se font souvent au niveau des terrains, des communes et des intercommunalités, de l'Agglomération et de la Métropole pour ce qui nous concerne. Tout ceci doit être parfaitement coordonné. C'est ce qu'à Pessac nous avons fait à notre échelle en participant notamment au côté

de Bordeaux et de Bordeaux Métropole aux deux appels à projets de TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) dont nous avons été co-lauréats systématiquement ces deux dernières années et je tiens à m'en féliciter. J'appelle d'ailleurs l'ensemble des collègues à participer également à cet événement qui est important et qui est aidé. Ce qu'il faut souligner, ce n'est pas toujours le cas.

Sur le fond, je voudrais dire, là aussi, que si l'État fixe les grandes lignes, il nous appartient, en particulier à la Métropole, d'établir et de réaliser les grands équipements et notamment les équipements structurels, les grandes politiques qui nous permettent ensuite de réaliser les actions en faveur de cette qualité de vie. Qualité de vie dont on a vu qu'elle était étroitement liée à la santé et au bien-être. Vous savez que ce sont des sujets qui me tiennent particulièrement à cœur, mais qui nous tiennent tous particulièrement à cœur puisque si ce n'est sans doute pas la même vie que nous aurons demain, il faut faire en sorte que le bien-être ne soit pas diminué. C'est tout l'enjeu de nos travaux.

Je voudrais m'attacher à trois éléments spécifiques parce que je ne vais pas revenir sur l'ensemble du plan qui est extrêmement riche et complet.

- D'abord, l'accélération de la transition énergétique. Deux mesures sur Pessac me tiennent plus particulièrement à cœur, c'est d'abord l'étude qui est lancée sur un nouveau réseau de chaleur avec un travail sur le chauffage urbain qui pourrait être réalisé, et qui va démarrer incessamment puisque j'ai donné mon feu vert il y a peu de temps lors d'une réunion spécifique.
- Deuxièmement, c'est le déploiement de notre réseau photovoltaïque, en particulier sur des espaces qui ne sont pas des espaces qui pourraient être plantés, en tout cas pas plantés soit pour l'agriculture, soit par la forêt, et c'est un élément aussi qui est fort. Personnellement, je suis assez réticent à installer des fermes photovoltaïques dans des espaces totalement naturels pour lesquels on déboise. Il me semble qu'il est plus intéressant de le faire sur des espaces déjà artificiels ou des espaces sur lesquels on ne peut rien planter.

Après la transition énergétique, deuxième élément qui est en lien, c'est le maintien de nos espaces naturels à travers notamment la maîtrise - Clément ROSSIGNOL vient de le dire - de notre urbanisation, de notre politique de construction. Si nous voulons conserver ce bien-être et cette qualité de vie en même temps que lutter contre cette chaleur excessive qui est souvent la résultante de l'absence de nature, il convient de maîtriser cet urbanisme notamment au niveau du PLU. Là, je m'adresse aussi à Jacques MANGON, qui le sait bien et qui l'a réalisé dans le nouveau PLU que nous avons tous voté, c'est faire en sorte qu'on limite la tâche urbaine. Je me souviens d'un joli mot que j'avais entendu, il y a quelques années, dans la bouche de Michel DUCHÈNE qui avait dit « Il faudra, sans doute, un jour que la ville ne se reconstruise que sur elle-même », c'est-à-dire qu'on cesse de consommer le moindre espace naturel supplémentaire. Je pense que c'est un rôle essentiel que nous avons tous à jouer au niveau de nos communes et au niveau de la Métropole, bien sûr, globalement.

- Troisième élément et qui est en lien aussi avec l'espoir parce qu'il ne faut pas imaginer que ce plan est un plan de repli. C'est un plan, au contraire, d'avenir. C'est un plan offensif qui doit aussi s'appuyer sur l'innovation. C'est quelque chose qui a été mentionné, l'innovation est dans le mode d'élaboration de ce plan à travers la collaboration de l'ensemble des citoyens et de toutes les communes. C'est également le fait que cette participation se poursuive, elle ne doit jamais cesser parce qu'il faut embarquer tout le monde dans ce sujet qui touche à l'essentiel de notre avenir. Et en matière d'innovation, il nous faut pouvoir également nous inscrire dans un certain nombre de créations, de nouveautés qui pourraient éventuellement faire l'objet de projets au niveau du PIA3, le Programme d'investissement d'Avenir 3e du nom dont le thème général s'appelle « Territoires d'innovation ». Je pense que là, on est en plein dans le sujet.

Je terminerai pour ne pas être trop long en adressant vraiment tous mes remerciements pour ce qui touche à l'essentiel de notre avenir et je suis particulièrement heureux de pouvoir voter ce plan aujourd'hui.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, Madame WALRYCK, je suis dans ce domaine totalement dans un esprit de co-construction et je crois que c'est une clé de la réussite. Cependant, nous voudrions voir quelquefois, soit à la Métropole, soit à Bordeaux Ville nos propositions reconnues et mises en pratique.

Je vais évoquer quelques points très concrets.

- Premièrement, la question des cadastres solaires qui est à l'évidence une très bonne réalisation et qui peut inciter les Bordelais et les Métropolitains à installer des panneaux solaires. Mais là aussi nous avons un problème, c'est que nous avons de nombreux et vastes bâtiments publics qui ne bénéficient pas suffisamment de l'installation de ces panneaux solaires. Je prends toujours l'exemple du Marché des Capucins qui serait une réalisation très positive et qui, associée justement au marché et au circuit court serait un très, très bon exemple. Mais aussi à d'autres bâtiments publics. Pourquoi pas au lieu d'écrire seulement « Matmut » au stade, des réalisations de cet ordre.
- Deuxième point qui nous tient beaucoup à cœur et que Nicolas HULOT a mis en évidence dans son intervention et sa présentation de son programme hier, c'est la question des véhicules électriques et en particulier des voitures électriques. Il est une évidence que, dans les villes et dans les Métropoles, dans peu de temps et je l'espère, pour ma part, avant 2040, la circulation motorisée sera réservée aux véhicules électriques. Le problème est, nous le savons tous, que ces véhicules sont assez coûteux avec des autonomies qui ne permettent pas toujours d'en faire le seul véhicule de la famille. Il faut donc envisager des aides publiques à l'achat de ces véhicules non seulement les aides d'État, mais aussi les aides de notre Métropole qui peuvent être d'ailleurs dans un premier temps - je sais que les budgets ne sont pas extensibles - limitées aux personnes ayant un seuil de revenus relativement faible.

Il y a aussi une arme tout à fait considérable, et en particulier dans notre Métropole où l'on circule mal et où l'on stationne encore plus mal, c'est celle du stationnement. C'est-à-dire permettre un stationnement gratuit, un deuxième macaron systématique, pour les véhicules électriques. Ces avantages en eux-mêmes auraient certainement un côté moteur, positif pour l'achat de ces voitures électriques.

- Troisième point qui est très important, c'est celui de la végétalisation. Vous citiez une formule de Michel DUCHÈNE, moi, j'en ai une autre. Vous savez, en 1968, beaucoup d'entre nous ici ont connu cette période, nous disions « il faut mettre les villes à la campagne ». Il y a maintenant une certitude, c'est qu'il faut mettre la campagne en ville. La période de chaleur que nous venons de traverser en a été une sorte d'acutisation parce que végétaliser la ville est non seulement une source d'oxygène et donc de dépollution, mais aussi une source de rafraîchissement de l'espace public qui est tout à fait capitale. En plus, c'est un moteur, une dynamique pour tous les citoyens qui y voient vraiment la capacité d'avoir un rôle. Nous le voyons avec l'efflorescence, le mot est tout à fait juste, des roses trémières dans notre ville qui est une vraie réjouissance pour l'œil.

Enfin, Monsieur le Président, je ne veux pas être longue sur ce sujet tout à fait majeur, il y a le problème de la récupération des eaux de pluie. Car avec la plus grande chaleur que nous attendons, nous avons un besoin de plus en plus grand d'eau et la récupération des eaux pluviales devrait aussi être favorisée par notre Métropole en facilitant l'installation au bord des toits... je dirais que comme il y a un cadastre solaire, il pourrait y avoir un cadastre pluvial, car les grandes

surfaces de toits sont des aides tout à fait considérables à la récupération des eaux pluviales. Voilà quelques propositions, ainsi que le compostage urbain auquel je crois beaucoup, pour donner la conscience et l'envie de la campagne en ville, et vous le savez, nous le savons tous, habiter à proximité d'un espace végétalisé augmente la longévité. Cela ne peut être que très bon. Je crois que tous, nous sommes partants pour contribuer à cette dynamique extrêmement positive de qualité de vie, mais aussi de joie de vivre et de plaisir d'être là où on habite. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes Chers Collègues, cela fait 3 ans que nous attendons ce Plan Climat. Vous l'avez rappelé, le précédent Plan Climat portait sur la période 2011-2014. Depuis plus de Plan Climat. Donc vous avez largement pris le temps de le rédiger. J'ajouterai que, normalement, il y avait une date limite pour l'adoption de ce Plan Climat qui était « au plus tard la fin de l'année 2016 », tel n'a pas été le cas, mais tout cela pour dire que vous avez pris le temps, vous ne l'avez pas rédigé dans la précipitation et je pense que cela nous autorise aujourd'hui à avoir un œil critique, vous le permettrez j'espère, sur ce Plan Climat.

Naturellement, Madame la Vice-présidente, certains des propos que vous avez tenus, nous nous y retrouvons, et je sais qu'il est difficile dans une ambiance très consensuelle, qui est celle habituelle de notre Assemblée, d'apporter un certain nombre de critiques portant sur les limites et les carences de l'exercice auquel vous vous êtes livrés ; Pour autant j'ai des critiques sur la méthode et également sur un certain nombre d'objectifs que nous considérons, quant à nous, comme étant bien modestes.

Première critique sur les limites de ce plan d'action, c'est le fait que vous vous dispensez totalement de toute évaluation du précédent Plan Climat. Pourtant, vous aviez alors pris un certain nombre d'engagements à l'occasion de fiches d'action et d'indicateurs de suivi. Nous aurions aimé que le point de départ du nouveau Plan Climat soit au moins une évaluation du précédent pour savoir ce qui avait été appliqué. Là, aujourd'hui, on a vraiment l'impression à vous lire que nous partons absolument de rien, que nous découvrons les vertus d'un Plan Climat. Nous aurions pu ainsi nous rendre compte que de nombreuses actions inscrites au précédent Plan Climat n'ont pas abouti. Par exemple, je n'en citerai qu'une. L'objectif d'affecter 1 % du budget de la Métropole au Plan Climat n'est manifestement pas réalisé. Aujourd'hui, on prend certes moins de risques puisqu'il n'y a carrément plus d'ambitions budgétaires ou en tout cas très peu puisque de nombreuses actions ne sont pas même budgétées, Madame la Vice-présidente. Je prendrais quelques exemples. Par exemple l'axe 1, l'objectif 1, la fiche action n° 3 qui est pour nous essentielle, qui consiste à mobiliser des financements précisément pour accompagner la transition énergétique. On pouvait penser puisque vous vous fixez comme objectif de mobiliser ces financements que vous nous en parleriez. Mais il est écrit en-dessous « Budget non chiffré ». Reconnaissez que c'est quand même une lacune essentielle lorsqu'on parle de mobiliser des financements.

Ensuite, toujours dans cet objectif 1, fiche action 5, vous indiquez « Identifier et développer des actions visant à construire une démarche d'adaptation au changement climatique dans le patrimoine public de la Métropole ». Là aussi, ce n'est pas très compliqué à chiffrer. Or, on voit à la ligne en dessous « Pas de budget ». Pourtant, vous conviendrez que cette capacité d'adaptation au changement climatique est fondamentale pour les années qui viennent où les épisodes de canicule, cela a été rappelé, seront de plus en plus fréquents.

Nous considérons ces premières critiques sur l'absence d'évaluation et sur l'absence de budgets concrets assez essentielles. Je rappelle à cet égard sur l'absence de budgets, que certaines communes, dont je ne dirai pas le nom, se sont fixé pour objectif de consacrer à peu près la moitié de leur budget d'investissement à l'application de leur Plan Climat. Nous aurions bien aimé qu'il y ait ce type de chiffrage à l'intérieur de l'exercice auquel vous venez de vous livrer.

Deuxième critique, c'est le fait que nous considérons que ce plan n'est pas adapté ou n'est pas conforme à ce que sont les obligations légales et notamment le respect du décret du 28 juin 2016 relatif à ces plans d'action. Je rappelle ce que dit le décret : « Le plan d'action est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'action et un dispositif de suivi d'évaluation ». Le plan, vous l'aviez. On considère que le document que vous nous présentez ne respecte absolument pas cette méthode pourtant imposée par le décret. Je vais même plus loin en ce qui concerne l'application du décret. Le décret prévoit un diagnostic obligatoire qui doit comprendre une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ainsi qu'une analyse de leur possibilité de réduction. Madame la Vice-présidente, où est cette estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et l'analyse de leur possibilité de réduction ? Je vous rappelle que si nous devons respecter le fameux facteur 4 que nous nous sommes imposé, les métropoles sont des acteurs à part entière des efforts à consacrer, cela nous oblige à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de plus de 3 % par an pendant deux décennies. Nous aurions aimé que ce plan d'action nous indique quelles seront les possibilités ou ce qui a été déjà réalisé pour réduire ces émissions de gaz à effet de serre de 3 % par an dans le passé et pour les décennies qui viennent. Aucun élément n'est apporté là-dessus dans ce document. À mon sens, à notre sens, vous ne respectez même pas les obligations qui sont édictées par le décret de 2016. Je ne parle pas de l'estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et la possibilité de développement, de l'analyse de la consommation énergétique finale du territoire et le potentiel de réduction de celui-ci, tous ces points vous sont imposés par le décret. Vous êtes tellement flous sur ces sujets-là qu'on ne peut pas considérer que vous appliquez les prescriptions qui vous sont imposées.

Également d'autres prescriptions dont, à notre sens, mais peut-être vous allez me rassurer, vous vous êtes dispensés, c'est le fait que ce même décret précise que le projet de plan est transmis pour avis au Préfet de Région et au Président du Conseil régional. Est-ce que cela a été fait ? Et si oui, quels ont été les retours du Préfet et du Conseil régional ? Je serai tout ouïe pour écouter votre réponse. Par contre, je vous rappelle également que le plan d'action doit décrire les modalités d'articulation de ces objectifs avec ceux du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Nous savons que ce n'est pas le cas. Je ne vous pose même pas la question. Vous n'avez, à aucun moment, évoqué l'articulation de votre document avec le Schéma régional du climat. Vous allez peut-être me dire : « Il est en cours de révision ». Il sera effectif, je crois, en janvier 2018, pour ce qui est du nouveau, mais il y a l'ancien qui continue à courir et qui devrait normalement vous servir de référence et d'articulation. Nous regrettons que vous soyez passés complètement à côté de cette articulation. En tout cas, vous ne l'évoquez pas alors que cela vous est prescrit par le décret dont j'ai parlé.

Concernant toujours l'articulation des politiques publiques de la Région, nous regrettons aussi que la plateforme locale de rénovation énergétique que vous évoquez ne soit pas articulée avec la plateforme régionale ARTEE, Agence Régionale pour les Travaux d'Économie d'Énergie. Pour nous, il s'agit d'un doublon en termes de temps et d'argent public alors qu'un outil opérationnel existe déjà, est en cours de validation par l'autorité compétente, prévu pour septembre 2017. Alors, au lieu de construire notre propre outil, la Métropole aurait pu tout simplement devenir actionnaire de cet outil régional qui va être très rapidement opérationnel.

Enfin, quand je dis que vous avez pris le temps et que le document me paraît incomplet et les objectifs aussi peu ambitieux, je prends pour exemple la délibération page 6 qui nous dit : « Il faut porter la part des énergies renouvelables à 19 % en 2020 ». D'une part on ne retrouve plus cet objectif dans les fiches action de votre Plan Climat, mais surtout, je vous rappelle que l'objectif national est de 23 % d'énergies renouvelables en 2020. Vous nous proposez un objectif de 19 % au lieu de 23. Donc, vous êtes en-dessous des objectifs nationaux en ce qui concerne les économies de l'énergie. Est-il utile de faire un Plan Climat pour nous dire que nous nous situons en-dessous des objectifs nationaux ? Peut-être s'agit-il d'une erreur, mais si c'est une erreur, je

pense que vous avez pris le temps, comme je l'ai dit, de rédiger ce document-là. On aurait pu attendre que sur des sujets aussi importants, vous nous précisiez bien quels sont vos objectifs.

Nous considérons également que beaucoup d'objectifs sont définis à très long terme : 2050, vous l'avez rappelé. Je considère que quand on prend des objectifs aussi lointains, il faut aussi des objectifs intermédiaires comme cela a été le cas pour la loi sur la transition énergétique. Il y a peu d'objectifs intermédiaires dans le document que vous nous avez présenté.

En ce qui concerne le volet « Santé environnementale », nous regrettons que vous soyez totalement passés à côté d'un objectif majeur en matière d'innovation santé environnementale qui est actuellement débattu dans beaucoup de villes et même au niveau national et au niveau européen. C'est l'objectif zéro perturbateur endocrinien qui n'est absolument pas mentionné dans la partie « Santé environnementale », et qui est pourtant l'un des grands enjeux sanitaires des années à venir. Il s'agit peut-être d'un oubli, mais c'est dommage que vous soyez passés à côté de cet objectif essentiel.

Enfin, je terminerai sur la lutte contre les îlots de chaleur urbains qui a été évoquée il y a quelques instants. Vous nous dites que les aménagements futurs tiendront compte de cet objectif, mais vous ne nous dites rien sur l'adaptation des aménagements publics déjà construits. Nous savons qu'à Bordeaux, il y a des îlots de chaleur très forts sur des places très emblématiques de la ville, par exemple, Place Pey Berland, Place de la Victoire, la Place de l'îlot Bonnac notamment sont des gouffres à chaleur dès que nous sommes touchés par des périodes de canicule. Plutôt que de nous dire : « Ça y est, maintenant on a compris, il va falloir végétaliser les futurs aménagements urbains », nous aurions bien aimé qu'on nous dise comment vous comptez adapter ces grands espaces publics dans le climat de résilience et d'adaptation aux futures canicules qui vont venir. Vous ne nous en dites pas un mot.

Je terminerai en confirmant que pour nous ce Plan Climat n'est pas complet. Il ne prend pas en compte le bilan du précédent plan et il ne comporte pas les diagnostics nécessaires prévus par la loi. Nous considérons donc que nous ne pouvons pas le voter en l'état et ainsi notre Groupe s'abstiendra-t-il.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, j'ai demandé à ce que ce Plan Climat soit inscrit en premier point à l'ordre du jour parce que c'est un document important et structurant. Si je peux me permettre, je pense qu'il mérite autre chose qu'une approche notariale, comme vient de le faire Pierre HURMIC. On peut être d'accord ou pas d'accord, je pense qu'il faut un peu s'élever sur ce genre...

M. Pierre HURMIC : Je te remercie de l'approche notariale.

M. Vincent FELTESSE : Notaire ou procureur, Pierre, jamais quelqu'un qui propose mais qui est juste dans la destruction.

M. Pierre HURMIC : (*inaudible*).

M. Vincent FELTESSE : Je ne t'ai pas coupé, Pierre. Je sais que tu as l'habitude de mentir en plénière, mais je ne t'ai pas coupé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutons Monsieur FELTESSE qui a très bien commencé.

M. Vincent FELTESSE : Oui, revenons au Plan Climat parce qu'effectivement, ce document est plus qu'important, parce que nous sommes en train de changer de dimension par rapport aux objectifs. En 2007, l'Union européenne avait fixé un objectif dit « 3 x 20 », 20 % d'émission de gaz

à effet de serre en moins, 20 % de production d'énergies renouvelables en plus, 20 % d'efficacité énergétique en plus. En 2014, nous sommes passés à 40-27-27, 40 % de gaz à effet de serre en moins, 27 % d'énergies renouvelables en plus, 27 % d'efficacité énergétique en plus et la France qui préparait la COP 21, je me souviens très bien de ce dossier, a décidé de se fixer des objectifs encore plus ambitieux. Donc, nous sommes en train de changer de dimension.

Je me permets juste une telle remarque sur ces objectifs ambitieux parce qu'en matière de développement durable, on a toujours l'habitude de donner des objectifs de plus en plus ambitieux et leur réalisation n'est pas évidente. Deuxième chose qui est fondamentale et Anne WALRYCK l'a dit, c'est « Qui maintenant est responsable de quoi ? » et c'est vrai qu'entre la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles), la loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République) et ces nouveaux objectifs, nous avons un chef de file sur notre territoire qui n'est absolument pas anecdotique. Quand nous croisons ces objectifs et notre responsabilité, cela va impliquer chez nous une sorte de petite révolution culturelle ou copernicienne. C'est l'enjeu de ce document au-delà de « Est-ce qu'on est à 19 % ? Est-ce qu'on est à 22 % ? Est-ce qu'on respecte le décret de tel ou tel mois ? ». La question c'est : « Est-ce qu'à la Métropole bordelaise, nous sommes prêts à faire cette bascule ? » Nous avons l'habitude sur les questions de mobilité. Sur les questions d'urbanisme, nous avons vu que parfois nous sommes dans des contradictions. Depuis quelques semaines, on voit à nouveau des articles de presse sur les déplacements, sur les augmentations de surface et le renouvellement des grands hypermarchés qui, à mon avis, sont très contradictoires avec le genre d'objectifs que nous avons. Quand nous allons adopter ce document dans quelques minutes, cette nouvelle feuille de route nous engagera les uns et les autres. Pour moi, la question ce n'est pas juste ce qu'on va voter, c'est surtout comment on est capable de décliner l'ensemble de nos politiques budgétairement peut-être, mais surtout intellectuellement, et quels sont les moyens humains que l'on met ? 50 équivalents temps plein sont mentionnés dans le document, est-ce suffisant ou pas ?

Après, quelques remarques générales et ensuite, j'irai dans le ponctuel. Ce document fait allusion à beaucoup de choses, cite beaucoup de documents européens, nationaux, locaux, régionaux. Il y a un sujet qu'il n'évoque pas du tout, c'est la question du nucléaire qui, pourtant, nous concerne parce que nous avons une centrale pas si éloignée. Le débat n'est pas si facile pour la France. Nous produisons peu de gaz à effet de serre parce que nous produisons beaucoup de nucléaire, mais à un moment où on se projette dans une stratégie à 2020-2030, voire 2050, c'est quoi notre position ? Nous allons avoir une responsabilité sur l'énergie par rapport à la question du nucléaire qui est tout sauf anecdotique.

Deuxième point, il faut quand même avoir bien conscience que nous nous fixons des objectifs de plus en plus ambitieux au moment où les mécanismes de soutien financier vont probablement diminuer. On a l'exemple d'autres pays européens, Grande-Bretagne, Espagne, Allemagne qui, depuis quelques mois, ont arrêté les mécanismes de soutien financier, notamment photovoltaïques parce que c'était trop cher, la France n'est pas à l'abri d'une telle orientation.

Après, sur les trois ou quatre parties du document : j'évoque assez peu la question de la mobilité, nous aurons d'autres occasions de le faire. Sur la question de la participation citoyenne qui est plutôt mise en avant, je me permets de suggérer deux autres actions de sensibilisation au-delà de la liste qui existe déjà. Je ne sais pas combien nous sommes dans cette Assemblée à avoir un contrat chez ENERCOOP ou autre, c'est-à-dire à ne se fournir qu'avec des énergies renouvelables. Je pense que cela peut être un symbole important, y compris pour les agents métropolitains. De même la question de l'autoconsommation qui progresse pourrait être valorisée davantage parce qu'en plus, pour l'instant, c'est très rentable.

Sur la question des espaces naturels, plusieurs réflexions. Les objectifs qui ont été cités par Clément ROSSIGNOL sont extrêmement forts. Aujourd'hui, nous produisons 0,02 % de ce que nous consommons. Nous sommes à un jour d'autoconsommation, ce chiffre n'a pas évolué, c'est le chiffre que l'on fixe depuis 10 ans, que l'on cite depuis 10 ans. Passer de 0,02 % à 10 %, c'est

extrêmement ambitieux. Ce n'est pas totalement impossible. Je cite souvent l'exemple du grand Genève qui est aussi une Métropole. Ce n'est pas juste une Métropole financière. Dans le grand Genève, 30 % de ces espaces sont des espaces agricoles. 70 000 hectares sont consacrés à la production agricole. Ils ont une histoire, c'est l'héritage de ce qu'on appelle le plan VAHLEN qui a été décidé en 1940 où les cantons suisses devaient être autarciques de manière alimentaire, mais en tout cas on voit que certaines métropoles en sont capables.

Petite incidente, mais on le ré-évoquera en Conseil municipal lundi, honnêtement sur les perturbateurs endocriniens, je ne comprends pas, concernant la question du plastique à la cantine, pourquoi vous ne bougez pas. La Région avait pris la même décision. Cette semaine, trois Vice-présidents ont reçu différentes personnes à ce sujet, je pense qu'il y a quand même une vraie sensibilité à avoir.

Ensuite, sur la question énergétique, au-delà des questions méthodologiques que j'ai évoquées, deux remarques et quelques autres éventuellement. Un, je trouve que nous avons sur la Métropole bordelaise beaucoup de laboratoires de recherche extrêmement performants. Je vous ai cité, il y a quelques mois, un chercheur grec qui a été labellisé aux États-Unis, qui travaille sur les tissus capteurs solaires, je n'ai pas vu tellement apparaître ces laboratoires dans le plan, sauf sur la partie 2. Je pense que cela mériterait d'aller plus loin, Clément ROSSIGNOL connaît bien ces domaines.

De même pour les entreprises, les seules que vous citez, ce sont les entreprises innovantes. Je pense que nous pouvons avoir un degré d'ambition plus important, je vais vous en citer deux : la SAFT parce que la question des batteries est absolument fondamentale sur la question énergétique et ce n'est pas un hasard si la SAFT a été rachetée, il y a quelques mois. Beaucoup de progrès sont faits aujourd'hui en termes de stockage d'énergie et cela n'a rien à voir, si dans 10-15 ans, on a des batteries et qu'on n'a plus besoin des circuits d'approvisionnement.

Autre sujet, mais on le ré-évoquera sur la question économique, c'est FORD. On sait que c'est une possibilité de diversification, et quand on met côte à côte le discours de Nicolas HULOT d'hier avec les difficultés de FORD et les opportunités sur le véhicule électrique, il y a quand même une brèche à prendre.

Voilà les quelques remarques que je souhaitais faire. Il y en a beaucoup, beaucoup d'autres, mais il y a sûrement d'autres intervenants. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur BRUGÈRE.

M. Nicolas BRUGÈRE : Monsieur le Président, Chers Collègues, à l'intérieur de ce Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie s'inscrit le Contrat métropolitain de santé pour lequel nous avons déjà voté. En Nouvelle Aquitaine, déjà 32 Contrats locaux de santé existent, qui représentent un peu moins de 50 % du territoire, mais presque 3 / 4 de la population. Il faut dire que quand la Métropole rentre dans les Contrats locaux de santé, c'est à peu près 15 % de la population qui s'y inscrivent. D'autres métropoles sont en avance sur nous : Strasbourg, par exemple, Nancy avec lesquelles nous avons travaillé et puis aussi Lyon. Cela nous permet de travailler avec elles et de chercher des idées.

Ce Contrat local de santé métropolitain s'inscrit dans le Projet régional de santé qui est en cours d'élaboration, ce qui nous permet d'avoir une interaction avec l'Agence Régionale de Santé, avec laquelle la collaboration est très fructueuse. Ce plan est pour 5 ans. Cet après-midi, nous aurons un Comité de pilotage où l'on se rend compte que toutes les communes sont très impliquées, élus comme techniciens.

5 axes principaux figurent dans ce Contrat métropolitain de santé :

- Promouvoir des environnements favorables à la santé sur la Métropole, on vient de beaucoup en parler, et en particulier prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement, notamment le

zéro phyto non seulement sur les espaces publics, mais aussi dans les jardins privés. C'est une action qu'il faut développer. Les perturbateurs endocriniens sont évidemment inscrits dans les actions du Contrat local de santé métropolitain. C'est peut-être pour cela que vous ne l'avez pas trouvé ailleurs.

- Réaliser des aménagements de territoires propices à la santé et propices au bien-être. Développer les pistes cyclables. Développer les parcours de santé. Développer les jardins partagés qui permettent une agriculture de proximité, y compris à partir des jardins personnels. Développer aussi l'agriculture urbaine de proximité.
- Mais aussi un axe très important sur la santé mentale qui est un vrai sujet, que ce soit à Bordeaux, dans la Métropole et ailleurs, en ayant comme projet la mise en place d'un Conseil local de santé mentale qui permettra d'améliorer la lisibilité et l'adaptation de l'offre en santé mentale et aussi qui permettra de faciliter les parcours des personnes.
- Un axe qui consiste à réduire les inégalités sociales et territoriales en santé pour faciliter l'accès aux droits de l'ensemble des citoyens et des personnes en situation de précarité. C'est fondamental sur notre Métropole et nous devons nous servir du Contrat métropolitain de santé pour cela, mais soutenir aussi toutes les actions ciblées pour les publics fragiles.
- Enfin, favoriser tous les maintiens à domicile que ce soit pour les personnes âgées ou pour toutes les personnes en situation de précarité.

Voilà 5 années d'actions à développer. L'avantage, c'est que toutes les communes sont impliquées et qu'il y a une forte volonté politique de votre part, Monsieur le Président et des élus, d'aller dans ce sens-là. Merci aux équipes qui ont bien travaillé depuis deux ans et merci pour le travail qui va venir pour les 5 ans qui viennent.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Je souhaitais intervenir à la suite de ce qu'a dit Franck RAYNAL, de ce que Pierre HURMIC a évoqué dans sa conclusion, et rebondir sur une phrase que Vincent FELTESSE vient de prononcer sur les objectifs contradictoires. Il y en a un auquel nous sommes effectivement souvent confrontés. Nous avons souhaité, et c'est normal, éviter l'étalement de l'Agglomération, dont on est tous conscients qu'il entraîne des déplacements nuisibles à tous points de vue et donc il faut, pour reprendre la formule, « Reconstruire la ville sur elle-même ». Tout ceci est bien.

Or, nous devons aussi accueillir de nouveaux habitants, et à moins de leur interdire l'entrée de l'Agglomération, les faire arriver sur la ville elle-même, alors que dans le même temps, il nous faut reconquérir les espaces pour la végétalisation et prévoir des plantations pour éviter les îlots de chaleur.

La question que se posent souvent les Maires et que je vous repose ici, c'est « Comment sortir de ces objectifs contradictoires ? » Parce que cela signifie en réalité que si on veut gagner de l'espace pour le végétal et accueillir les habitants, à moins de les mettre en hauteur, je ne vois pas où on peut les loger. Je cite, à titre d'exemple, une opération réalisée à Talence il y a 15 ans, qu'on avait appelée « Opération maquette ». On avait modélisé toutes les tours des grands ensembles par cube de 20 logements. On avait invité les habitants de ce quartier, 6 000, à venir imaginer leur quartier dans 20 ans. Ils sont venus à 1 700, je crois que c'est le record de France de participation à une enquête, 1 700 sur 6 000 habitants. Ils sont venus imaginer en jouant avec les cubes, un ensemble de 80 logements, après les avoir déplacés. À chaque fois, on prenait une photo. On s'est rendu compte que la majorité des habitants était hostile aux barres, mais pas aux tours. Ils disaient « Dans la tour, quand j'y suis, je ne la vois pas et puis, cela me donne une belle vue et je consomme 4 fois moins d'espaces verts que si je mets 4 cubes de 20 alignés ». Je n'ai

pas la réponse mais on a cette question : « Comment résoudre cette contradiction : accueillir les habitants pour éviter l'étalement urbain, garder et accroître les espaces verts et loger les habitants ». Je ne fais que poser la question parce qu'on aura beaucoup de pédagogie à faire aussi auprès des habitants.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'étais en train de dire à *Monsieur ARDOUIN* qu'on ne peut pas non plus dissuader les gens de venir à Bordeaux, enfin Bordeaux Métropole, ils en ont tant envie... Madame VERSEPUY.

Mme Agnès VERSEPUY : Oui, merci. Je voudrais déjà évidemment saluer tout le travail qui a été fait par le service et par Anne. Je profite de ce débat pour aller un tout petit peu plus loin sur la question de l'extinction de l'éclairage public qui a été abordée tout à l'heure par Clément. En termes de développement durable et d'économie d'énergie, c'est un chantier qui est à ce jour vraiment intéressant.

Pour vous faire un bilan rapide de l'expérience du Taillan qui a été suivie par bien d'autres villes... je vous rappelle évidemment que je me tiens à disposition autant que nécessaire pour vous accompagner dans cette démarche, y compris la sensibilisation auprès des habitants pour parler de ce fameux bilan. On a éteint en 2015, après une année complète de concertation et d'information parce qu'on n'avait pas d'expérience ailleurs sur d'autres métropoles, sur des villes semi-rurales. C'est là que l'expérience des autres est importante. N'hésitez surtout pas. Au bout d'un an, en septembre 2016 - on constatait déjà 30 % d'économie sur la facture d'électricité.

En termes de bilan, ce qui peut inquiéter le plus la population, c'est un sentiment d'insécurité. En fait, on a décortiqué avec l'aide de la Gendarmerie tous les chiffres d'1 heure à 5 heures du matin : il n'y a absolument aucun impact sur la sécurité sur les accidents de la route. C'est même en baisse. Est-ce une conséquence ? On ne sait pas. Et surtout ce qu'on avait le moins imaginé, l'impact le plus important qui est arrivé très rapidement, déjà au bout d'un an, et on a eu des retours en ce sens de la population, c'est le bilan écologique. Il faut trouver aujourd'hui un moyen de le constater scientifiquement, mais on a par exemple un retour exceptionnel de la faune nocturne. Je pense aussi à la flore, mais je m'y connais moins. C'est pour cette raison, je pense, qu'il faut à l'échelle de la Métropole une démarche commune à ce niveau-là. C'est un bilan ultra positif, très, très positif, très bien accueilli par la population qui nous demande déjà d'élargir la période d'extinction de minuit à 6 heures. Les gens sont ravis de revoir un ciel étoilé et de ne plus avoir le spot qui donne dans la chambre l'été quand c'est la canicule, ils peuvent laisser les volets ouverts.

À ce jour, en France, parce qu'aujourd'hui beaucoup de villes ont éteint la lumière - je pense, à Mérignac, à Pessac, je ne vais pas toutes les citer, ils en parleront eux-mêmes -, mais on est vraiment précurseur en tant que Métropole sur le sujet et on va pouvoir se servir des expériences des uns et des autres au fil des ans parce que nous sommes plus ou moins urbains, plus ou moins ruraux. Il y a des grandes choses à faire et encore une fois, vraiment, n'hésitez pas à me solliciter. Je suis allée à plusieurs reprises dans différentes villes faire des réunions publiques dans les quartiers avec les habitants pour parler de l'expérience du Taillan et cela change beaucoup de choses quant à l'approche des habitants.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je suis demandeur. Je m'inscris sur la liste parce que moi, j'essaie de le faire à Bordeaux, mais mes services m'expliquent qu'avant d'éteindre, il faut investir massivement pour rénover le réseau. Ce n'est pas simple. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Je vais intervenir assez vite, vu le temps, et en me dégageant un peu de la discussion mais pas pour la rétrécir. Les propositions qui nous sont faites par Anne et ses services sont de qualité et nous permettent d'avancer. D'ailleurs, on le voit aussi au niveau de nos communes. Je vois la mienne ou celle plutôt d'Alain DAVID à Cenon où on a fait un travail considérable pour avancer sur ces questions.

Je voudrais simplement dire à mon ami CAZABONNE que s'il était allé à Rennes, dans le mandat précédent, il aurait la réponse à sa question. Ce n'est pas une critique parce qu'on ne pouvait pas tous y aller, la conciliation végétalisation / densification... je trouve que Rennes avait, en partie, réussi cette démarche. Le problème, c'est que nous faisons des expériences, nous allons voir ce que font les autres et puis, après, on s'essouffle, je ne sais pas pourquoi. On a du mal à les intégrer. Peut-être parce que ce n'était pas possible, mais je ne sens pas la puissance de tout ce qu'on a appris durant ce voyage.

La question centrale sur laquelle je voulais venir, c'est que tout ce travail que nous faisons et qu'il faut continuer à faire, à développer pied à pied, risque d'être mis à mal, je le vis ainsi, par le crime planétaire du Président des États-Unis. C'est un crime planétaire. Je pense que tout en faisant ce que nous faisons pour progresser, nous, les responsables politiques que nous sommes devons aussi travailler dans cette direction. TRUMP, ce n'est pas les USA, du moins, ce n'est pas tous les USA. Il y a une partie importante de villes, de régions, d'entreprises, y compris des grosses auxquelles j'ai certainement des questions sociales à poser, mais qui, en l'occurrence, se démarquent profondément de la décision criminelle – j'emploie ces mots à escient - que prend TRUMP. Et ce, notamment par rapport à un continent qui m'est cher, très cher, celui de l'Afrique, et à tous les pays qui ont le plus à faire face à ce problème dans une situation économique dramatique depuis des décennies et que l'on risque encore de mettre en grave difficulté. Après, on pourra toujours pleurer sur les questions d'immigration qui se poursuivront, s'accéléreront parce que c'est une chaîne qui risque de se développer.

On a eu ce débat lors de la Commission HQV (Haute qualité de vie). Déjà, il y a des pistes, des engagements de notre Métropole au niveau européen en participant à des réunions, des colloques qui débouchent sur quelques aspects, mais je pense qu'il faut mettre un gros coup d'accélérateur. Puisque, soi-disant, il était utile de faire venir ce personnage le 14 juillet défilé sous les drapeaux de la République, que ces drapeaux lui rajustent un peu sa réflexion, au moins cela aura eu cet effet-là parce que sinon pour les autres effets, il faudra qu'on m'explique pourquoi il vient chez nous le 14 juillet.

M. Vincent FELTESSE : C'est l'anniversaire de l'entrée des États-Unis dans la Première Guerre mondiale.

M. Max GUICHARD : Oui, mais moi, pour mon anniversaire, je n'invite pas n'importe qui.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues, ce débat est extrêmement important pour notre Métropole et surtout pour la vie de nos concitoyens. Il est normal que chacun puisse s'exprimer. Je vous signale simplement qu'il est 11 heures 05. J'ai des demandes de Monsieur MANGON, de Monsieur CHAUSSET, Monsieur ALCALA, Madame JACQUET, Monsieur TURBY, Monsieur MARTIN.

Nous avons encore beaucoup, beaucoup de dossiers importants à examiner, si vous pouviez être synthétiques, je crois que tout le monde y gagnerait. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous sommes tous ici, en tout cas nombreux, je crois, à avoir compris ou au moins à être convaincus que la politique environnementale n'est pas une contrainte, mais une chance. C'est la raison pour laquelle nous devons évoluer, faire changer notre appréciation de ces éléments et organiser des outils positifs qui nous amènent à finalement ne plus être dans le défensif, dans le périmètre réservé, dans la protection, mais dans une option volontariste. C'est la raison pour laquelle je trouve que ce dossier marque un pas très important dans cette direction, car enfin, nous engageons le débat beaucoup plus qu'auparavant sur des outils concrets qui changent notre regard sur l'environnement, la politique environnementale, la politique climatique en faisant en sorte qu'il ne s'agisse plus de se dire quelle est la contrainte que je subis, mais comment on fait évoluer le dossier ?

Je voudrais citer quelques exemples de ce point de vue-là qui me paraissent très bons. Anne, tout à l'heure, a rappelé que plus tard dans la matinée, nous serons amenés à mettre en œuvre l'évolution du groupe Régaz qui, de groupe qui assurait la distribution d'une énergie, va devenir en fait un outil concret et opérationnel pour le développement des énergies renouvelables au service de la Métropole. C'est une manière de répondre très clairement à ceux qui disent « Vous faites des phrases, mais il n'y a pas d'outils derrière ». Ceci est un outil. C'est une délibération que nous allons prendre tout à l'heure et c'est vraiment un changement majeur qui va nous amener à aller beaucoup dans le concret.

Pour autant, je voudrais aussi m'attarder une seconde sur la question de l'équilibre nature/développement. Cet équilibre aujourd'hui, il est acquis. 51 % de notre territoire est en zone non aménagée. C'est très bien et effectivement, il faut que nous soyons vigilants à le préserver. C'est un des endroits où on doit avoir un objectif évidemment quantitatif, mais attention aussi à la vision quantitative des choses. Je crois qu'on a beaucoup œuvré en France en général et ici comme partout, sur la notion de sanctuarisation, de protection, de défense, etc. Ces notions sont pernicieuses. Il faut sanctuariser naturellement tout ce qui est indispensable, mais pour le reste, il faut d'abord réfléchir et penser. Il faut s'autoriser à penser, et en matière de conception notamment, par l'outil d'un PLU qu'il faudra faire évoluer sur ce plan-là encore plus qu'aujourd'hui. Il faut se donner les moyens de penser le territoire, de penser la nature et non pas de vivre cela comme des lignes Maginot successivement enfoncées.

Pour obéir aux objectifs du Président, je vais en rester là en continuant à saluer la qualité du travail fourni par Anne WALRYCK.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET ?

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, Chers Collègues, je vais faire court.

Trois petits points.

Sur l'éclairage, cela a été dit, normalement notre ville éteindra à partir du 15 septembre. On a été soumis, comme vous, Monsieur le Président, à un certain nombre de questions mais il faut décider, à un moment, si on fait du black-out ou pas. Si on fait du black-out, c'est facile. On arrête et voilà, c'est terminé. Par exemple, entre une 1 heure et 5 heures, c'est ce que la Ville de Mérignac proposera de faire. Évidemment pour Bordeaux, c'est peut-être plus compliqué de faire du black-out total. Il est évident que les réseaux d'éclairage public n'ont pas été conçus pour faire de la dentelle à l'époque et que c'est évidemment plus complexe.

Un point quand même : normalement, les devantures de magasin et les enseignes devraient être éteintes entre 1 heure et 6 heures du matin. C'est la loi qui le prévoit et ce serait bien aussi que ces dispositions soient mises en œuvre sur l'ensemble de l'Agglomération.

Deuxième point, sur l'eau. Même si ce n'est pas le sujet central du Plan Climat, je vous ai envoyé un mail, pendant le mois de juin, je ne vais pas m'étendre sur le sujet, mais il me semble que le dossier de la ressource de substitution est aujourd'hui à l'arrêt. Ce n'est pas forcément de la faute de Bordeaux Métropole, c'est plutôt un état, une inertie qui fait que, depuis 20 ans, on cherche. On n'a pas donné le premier coup de pioche pour mettre en place de nouveaux forages ou de la recherche de substitution qui sera nécessairement utile et dont on aura besoin. Je tire la sonnette d'alarme sur ce point-là.

Dernier point, sur les déchets. Je vais rester très concret. Il faut que nous montrions l'exemple et je pense qu'il y a vraiment un dossier où Bordeaux Métropole devrait agir, c'est celui qui concerne les manifestations. Qu'il s'agisse des kermesses d'école, des vide-greniers, et de toutes sortes de manifestations, aujourd'hui, c'est du grand n'importe quoi. Tout finit dans la poubelle noire. Il n'y a aucun tri ou très peu et là, c'est quelque chose de global qu'il faut mettre en œuvre avec les

associations, avec les villes, mais aussi Bordeaux Métropole. Cela a un coût parfois, on le fait porter sur les associations, ce n'est pas toujours évident et je pense que là, il faut vraiment prendre le taureau par les cornes, sinon, on n'est pas du tout crédible sur ce dossier. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Dominique ALCALA.

M. Dominique ALCALA : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je voudrais féliciter la Vice-présidente en charge de ce dossier et ses services pour sa qualité. Je voudrais parler de ma délégation qui s'inscrit dans cette démarche et qui a un projet de « Zéro déchet, zéro gaspillage » avec des objectifs qui sont une réduction des déchets ménagers assimilés de 1 % par an - soit 3 % sur 3 ans - valorisés, une valorisation globale des déchets ménagers pour les situer à 93 % en incluant des entreprises. 90 entreprises seraient engagées dans cette démarche. Ces objectifs fixés seront, je l'espère, bien tenus et je voudrais rappeler que nous sommes dans des démarches de compostage individuel. Nous avons distribué 19 000 composteurs. Dans des démarches également de compostage en pied d'immeuble. Que nous luttons contre le gaspillage alimentaire avec des interventions dans les écoles, par exemple, sur Bouliac, donc tout un ensemble pour être dans cette démarche de valorisation.

Je voudrais préciser, de manière rapide, que nous sommes nous-mêmes sur Bouliac dans une démarche d'arrêter l'éclairage public la nuit entre 1 heure et 5 heures du matin. Nous sommes venus d'ailleurs travailler avec la Mairie du Taillan. Par ailleurs, ma commune est prête à mettre - et je souhaite dans les meilleurs délais - plus de 100 hectares de terres pour une agriculture de proximité, des circuits courts, de distribution, de la culture. Également, je m'inscris dans cette démarche. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame JACQUET ?

Mme Anne-Lise JACQUET : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais parler du travail effectué pour arriver à ce plan d'action. Il a été co-construit avec les communes, avec les Maires, avec par moment les techniciens aussi. Il a également été transversal avec les délégations, y compris la délégation de l'eau et de l'assainissement. C'est un bon projet qui est ambitieux, qui nous sert, nous, par exemple sur Artigues pour flécher nos plans d'action de l'Agenda 21. Pareil d'ailleurs pour le Contrat local de santé, il y a vraiment une innovation et moi, je remercie Anne de sa disponibilité et de son écoute à travers les différentes propositions que nous avons pu lui faire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur TURBY ?

M. Alain TURBY : Oui, assez rapidement, Monsieur le Président. Je voulais revenir sur cette question concernant l'éclairage public et vous dire qu'aujourd'hui, il y a des technologies numériques qui permettent de contribuer à ces efforts et d'accompagner cette démarche sur la transition énergétique. C'est ce que nous faisons à Carbon-Blanc parce qu'on va tester sur nos anciens candélabres la possibilité de mettre un module permettant de réguler l'intensité lumineuse. Donc, pour répondre à votre question sur les investissements lourds qui sont parfois nécessaires, on n'est pas obligé de changer la technologie d'éclairage, mais simplement d'ajouter un module permettant de réguler.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci de cette suggestion. Il y a plus de candélabres à Bordeaux qu'à Carbon-Blanc. Monsieur Éric MARTIN.

M. Éric MARTIN : Oui, merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, juste deux mots pour faire écho à l'intervention d'Agnès VERSEPUY concernant l'extinction de l'éclairage public. Je voudrais souligner qu'avec Le Taillan, Saint-Médard-en-Jalles, Pessac, Mérignac et Eysines en septembre, Le Haillan et Bouliac prochainement, ce sont plus de 200 000 habitants, c'est-à-dire plus de 25 % des habitants de la Métropole qui bénéficieront de l'extinction de l'éclairage public en

cœur de nuit. Si Bordeaux s'inscrit sur la liste, nous pouvons être pilotes et nous pouvons être la première Métropole de France dans ce domaine.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Tout le monde s'est exprimé ? Madame la Vice-présidente.

Mme Anne WALRYCK : Je vais essayer d'être concise en essayant de répondre à un certain nombre de problématiques, de questions qui ont été posées.

Sur le PIA3, Franck RAYNAL a fait état des réflexions qui sont en cours, comme il le sait, sur le sujet. Nous avons à cœur effectivement d'aller chercher des ressources de financement supplémentaires et d'ailleurs, Monsieur le Président, vous auriez pu l'indiquer vous-même bien sûr, vous avez écrit récemment avec l'ensemble des signataires des collectivités, des associations de collectivités, une lettre à Nicolas HULOT pour lui faire une proposition dans le cadre du plan d'action qui a été proposé hier sur la contribution climat énergie et la hausse du prix du carbone, ce qui est une bonne mesure. Vous avez demandé avec d'autres associations de collectivités qu'il y ait une affectation sous la forme d'une dotation climat par habitant qui soit adressée aux collectivités et aux autres métropoles et intercommunalités de façon à pouvoir cofinancer la transition énergétique et se donner les moyens de nos ambitions en la matière.

Sur la problématique évoquée ensuite par Madame DELAUNAY et ses suggestions d'aujourd'hui ou d'hier au Conseil municipal ou en Commission, sur les Capucins, je précise qu'on avait fait faire une étude de faisabilité et que la nature même de la toiture du Marché des Capucins ne permet pas, en l'état actuel de la technologie, de supporter le poids des panneaux photovoltaïques. Mais nous sommes très attentifs à toutes les opportunités que peuvent revêtir les bâtiments publics, évidemment.

Alain JUPPÉ : Ceci dit, les panneaux photovoltaïques sont de plus en plus légers.

Mme Anne WALRYCK : Sur les véhicules électriques, leur stationnement gratuit avec un deuxième macaron s'inscrit complètement à l'encontre de la politique que nous essayons de mener sur le stationnement. Je réponds néanmoins que la compétence du stationnement et de la gratuité est communale et qu'à Bordeaux, depuis 2008, je crois, nous sommes une des premières villes à avoir instauré un stationnement 50 % moins cher pour les véhicules propres. Cela peut devenir une mesure inspirante effectivement pour les autres communes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur ce point, Madame la Vice-présidente, juste une petite remarque. Distribuer deux macarons est une idée absurde. En distribuant un seul macaron, on en distribue déjà plus qu'il y a de places de stationnement sur la voirie. Si on les multiplie, cela ne sert plus à rien.

Mme Anne WALRYCK : Bien sûr, c'est à l'encontre de nos objectifs.

Sur le compostage partagé, justement Dominique ALCALA vient de le préciser, cette mesure est d'ailleurs prévue dans le cadre d'une délibération qui a été regroupée, mais qui est présentée aujourd'hui et qui est inscrite dans le plan « Zéro déchet et zéro gaspillage ».

Sur les récriminations de Pierre HURMIC, je ne m'étendrai pas. Je suis à nouveau sidérée par l'absence de vos propositions et par la formulation de vos critiques. Je dirai simplement que tout ce qui a été dit est inexact dans beaucoup de domaines. Sur tous les documents évaluatifs, ils ont été adressés et présentés. Vous n'y avez pas participé peut-être, vous-même, mais il y a eu beaucoup de réunions sur des diagnostics depuis déjà 2015. Nous avons évidemment un bilan des gaz à effet de serre qui a été produit, et à l'échelle de Bordeaux et à l'échelle de Bordeaux Métropole. D'ailleurs, j'en profite pour dire qu'ils ont diminué par habitant de 4 %. Bien entendu, nous sommes en lien avec les services de la Préfecture et du Conseil régional. On n'a pas attendu votre remarque ou votre critique pour le faire. Moi-même, je suis en relation avec la Vice-

présidente en charge du développement durable au Conseil régional. Nous allons bien sûr, comme le prévoit le décret d'application de la loi après le vote d'aujourd'hui envoyer ce plan pour avis au Préfet et au Président du Conseil régional, mais rassurez-vous nous sommes en lien direct et étroit avec eux.

Sur la santé, je crois que Nicolas BRUGÈRE a répondu, mais comme je l'avais dit moi-même, nous sommes en pleine co-construction qui démarre justement à l'occasion du Comité de pilotage que je co-préside avec l'ARS cet après-midi sur le Contrat de santé métropolitain. La problématique des perturbateurs endocriniens est évidemment prise en compte. Vous avez vu d'ailleurs que la Commission européenne travaille sur ces sujets et qu'il y a une position que je salue, de Nicolas HULOT, extrêmement volontariste en la matière.

Sur les îlots de chaleur, je crois avoir répondu tout à l'heure, mais vous avez tout le détail - apparemment, vous ne l'avez pas lu - dans le dossier. Nous travaillons de façon déjà très opérationnelle sur 7 sites dans la Métropole. Je me tourne vers Brigitte TERRAZA qui pourrait témoigner aussi de ce que nous faisons à titre expérimental, qui a donné lieu à une évaluation et qui va nous permettre de dupliquer ces opérations sur les autres zones d'aménagement que celles qui ont été réalisées sur sa commune à titre expérimental.

Pour Vincent FELTESSE, merci de vos remarques et propositions qui sont tout à fait constructives. Il y a des réponses que je lui apporterai, s'il le veut bien, après ce débat, puisque nous avons, je crois, anticipé déjà beaucoup sur ses propositions.

Et puis, je terminerai pour m'adresser à Max GUICHARD. Nous avons évoqué le problème évidemment du retrait du Président des États-Unis de la COP 21. Nous avons fait une démarche que j'ai évoquée l'autre jour en Commission. Vous avez, Monsieur le Président, signé une tribune Accords de Paris sur le climat, les territoires urbains plus que jamais mobilisés suite à la défection du Président des États-Unis. Il y a, à ce jour, 102 villes américaines et plusieurs Etats qui sont mobilisés. Donc, on ne baisse pas les bras.

Je suis d'accord évidemment avec les remarques de Jacques MANGON

Quant à l'éclairage public, des mesures sont préconisées, je vous invite à relire le document et les fiches d'action en la matière. Nous avons fait beaucoup de choses, même si on ne peut pas avoir le black-out pour des raisons évidentes à Bordeaux. Je rappelle, néanmoins, que sur l'éclairage public, nous avons baissé nos consommations de 35 % grâce à l'efficacité des nouveaux dispositifs de l'éclairage qui a été installé tout en ne mettant pas des LED qui soient nuisibles pour la faune puisque nous avons un éclairage chaud, beaucoup plus efficace et moins énergivore, tout en n'étant pas en contradiction, bien au contraire, avec le maintien de la faune pendant la nuit.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je voudrais, à nouveau, vous féliciter, Madame la Vice-présidente, pour tout ce travail accompli qui aboutit à un plan de grande qualité. Il n'est pas exhaustif. Il n'est pas parfait, mais il est très volontariste et je crois même pouvoir dire très ambitieux.

Je vais m'appliquer à moi-même la règle que je demande aux autres de respecter, j'aurais mille choses à dire, mais je ne vais pas les développer.

Je voudrais simplement souligner que la COP 21, c'est très bien, mais qu'en réalité, cela se passe sur le terrain dans nos collectivités. Nous avons donc une responsabilité particulière.

Deuxièmement, il faut mobiliser nos concitoyens. On ne peut pas faire tout seuls. Il y a deux arguments qui me paraissent essentiels vis-à-vis de nos concitoyens outre les autres grandes considérations, c'est la santé - c'est leur santé qui est en cause - et d'autre part, ce sont les économies qui peuvent aussi les toucher directement.

Deux sujets importants - je ne parlerai pas de toute la dimension espaces naturels, eau, etc., qui est capitale - l'habitat et la circulation. Sur l'habitat, il faut que nous soyons cohérents avec nous-mêmes. Je connais les débats sur la densification. On considère parfois que certains nouveaux quartiers de Bordeaux sont trop denses. On ne peut pas à la fois essayer de rapprocher les habitants des cœurs d'agglomération et éviter l'étalement urbain si on n'accepte pas une certaine densification. Là, il y a une contradiction à régler avec nous-mêmes.

Sur l'habitat aussi, deux points sur lesquels, Anne, on peut être plus pressant vis-à-vis des promoteurs. Je n'arrive pas à obtenir qu'ils mettent des panneaux photovoltaïques en quantité suffisante. À la fin de chaque projet, c'est toujours le budget qui manque et on les fait sauter. D'autre part, je trouve que nous sommes beaucoup trop prudents en termes de toits végétalisés. Il y a des villes où on utilise beaucoup plus cette technique qui présente tant d'avantages.

Deuxièmement, sur la circulation, hier, le centre de Bordeaux et même plus que le centre, ont été complètement paralysés. C'est certes lié à un incident sur le Pont Mitterrand qui a eu des répercussions sur la rocade, mais on est confronté à un vrai problème dans ce domaine. Il faut reprendre une réflexion d'ensemble sur la fluidité de la circulation.

Les véhicules propres, bien sûr, il faut partager l'objectif de Nicolas HULOT sur la disparition des véhicules à essence et à diesel d'ici 2040. Nous devons nous adresser aux spécialistes de la Ville intelligente pour mieux réguler les trafics. Il y a le problème de la rocade. Je pense qu'il va falloir mobiliser le Préfet qui est prêt à prendre des mesures aux heures de pointe pour les poids lourds. Nous allons devoir reprendre, d'une manière ou d'une autre, le problème du grand contournement, du fret ferroviaire, du feroutage. Bref, on doit avoir une approche d'ensemble sur ces problèmes de circulation qui va être un de nos défis et sur laquelle il faut peut-être compléter le plan proposé aujourd'hui.

Je mets donc aux voix maintenant ce plan. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Bravo, ma chère Anne, c'est un beau score.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Maintenant, on a encore des dossiers importants. Je vais être obligé de minuter vos interventions. On n'est pas encore au Parlement européen mais je vous rappelle qu'au Parlement européen, c'est 2 minutes. Monsieur le Secrétaire de séance ?

M. Michel HERITIE : On reprend l'ordre du jour avec la première affaire présentée par Monsieur le Président : le protocole-cadre de coopération 2017-2020 entre Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Libournais.

M. JUPPE
(n°1) Coopération entre Bordeaux Métropole et la Communauté d'agglomération du Libournais - Protocole-cadre de coopération 2017-2020 - Approbation - Signature

M. le Président Alain JUPPÉ présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Je cède la parole à ceux qui ont demandé ce dégroupement, c'est-à-dire **Monsieur COLOMBIER**.

M. Jacques COLOMBIER : Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues, vous nous proposez un partenariat de coopération avec l'Agglomération du Libournais. Pourquoi cette agglomération plus qu'une autre ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Parce qu'elle est candidate.

M. Jacques COLOMBIER : Très bien. C'est une raison tout à fait valable. Sachant qu'aux portes de la Métropole, d'autres Communautés de Communes qu'il s'agisse du Cubzaguais ou du Blayais forment des ensembles tout aussi proches. La question mérite d'être posée ou du moins envisagée. Certes, le Libournais a des complémentarités du fait déjà qu'une partie de sa population vient travailler sur la Métropole et inversement. Mais je ne peux quand même m'empêcher, en lisant le préambule du dossier qui est une ode à la métropolisation, celle-ci est un fait acquis, certes, par la loi, de craindre que ce projet veuille absorber Libourne et son agglomération ; en fait, avoir une métropole bordelaise qui dévorera peu à peu le reste d'une partie du Département. On sent tout à fait ce désir en lisant que la métropolisation amène inéluctablement à ne considérer que les grandes intercommunalités qui, je cite, « *contribuent chacune à leur niveau à concentrer les populations et les activités* ». C'est comme cela, on n'y peut rien, donc poursuivons dans cette concentration toujours plus étendue.

Quelles belles perspectives d'un Département constitué d'une mégapole et de ses satellites, le reste étant constitué de zones rurales destinataires de miettes financières et de populations oubliées de la République avec toujours la disparition des services publics comme des emplois. Cette crainte n'est nullement infondée. On sent bien que votre Métropole, Monsieur le Président, d'1 million d'habitants, tient tout à fait dans ce schéma.

Donc oui, s'il s'agit de mettre en commun une réflexion sur quelques sujets précis, si c'est une coopération ciblée et maîtrisée, mais non s'il s'agit d'une métropolisation pseudo-partenariale qui, à terme, absorberait Libourne, son identité, son particularisme et sa culture aux confins de la Dordogne qui baigne ses quais. Seul l'avenir nous dira quelle direction prend en effet ce protocole de coopération bien ambitieux quand il s'agit de développement économique, donc d'emploi, de logements. Soit l'uniformisation, soit le respect des entités et des identités des deux territoires aux vocations si différentes. Aussi je m'abstiendrai pour le moment sur ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, nous avons prévu effectivement d'intervenir sur cette question-là, mais, par souci de meilleure gestion de notre temps, je vous propose de verser au débat l'intervention écrite que je m'apprêtais à faire tout en indiquant que nous voterons cette délibération.

Intervention écrite de Monsieur Hurmic

Monsieur le Président, Mes Chers Collègues,

Notre groupe ne peut qu'approuver la mise en place d'un dialogue avec nos territoires voisins, qui plus est lorsque les liens sont aussi étroits et évidents que dans le cas précis de la communauté d'agglomération du Libournais. Les possibilités de synergies sont en effet nombreuses et diversifiées avec cette agglomération située à 20 minutes en train seulement de la gare de CENON et avec laquelle nous partageons de nombreux enjeux en termes de mobilité et de logements notamment.

La lecture de ce protocole cadre de coopération appellera toutefois plusieurs remarques de notre groupe.

1/ Tout d'abord nous rappelons que nous avons toujours été favorables à une approche coopérative dans l'aménagement du territoire en opposition à une logique dominante de compétition qui laisse trop de territoires sur le banc de touche.

Nouer un dialogue avec les autres territoires est un impératif pour que la métropole « ne capte pas tout » et ne soit pas synonyme d'un « assèchement » de la population et de l'emploi dans les villes moyennes et les campagnes environnantes. Tout comme il s'agit d'un impératif pour lutter contre l'étalement urbain et les désordres urbains liés à l'hyperconcentration des activités.

En s'étendant de plus de 50 % en moins de 20 ans, l'aire urbaine de Bordeaux totalise de fait le million d'habitants, soit un tiers de la population régionale et fait face à des enjeux importants en termes de développement économique, de logement, de déplacements, d'approvisionnement. Les nouveaux espaces de projet dépassent largement les frontières administratives et reposent aujourd'hui sur des bassins de vie redessinés par les pratiques résidentielles et les mobilités quotidiennes.

2/ Cette approche coopérative doit toutefois à notre sens dépasser la seule recherche d'intérêts mutuels entendus avec des territoires qui nous ressemblent ou qui sont déjà acteurs des dynamiques territoriales à l'œuvre avec la métropolisation.

Si la pertinence des dialogues noués ou projetés jusqu'à présents ne fait aucun doute (Libourne et le Bassin : transports/ urbanisme, La Rochelle et Pays Basque : façade atlantique, Poitiers et Angoulême : LGV), il serait particulièrement regrettable de laisser de côté les oubliés de « l'archipel ferroviaire à grande vitesse » et notamment les territoires constitutifs du dénommé « arc de pauvreté » (du Médoc à Agen) : Lesparre, Langon, Marmande, Agen...

A cet égard, nous nous étonnons que ce type de démarche s'opère de manière bilatérale, sans associer notamment d'autres acteurs clés comme le département. Ou est-ce à dire que la philosophie affichée est bien de constituer une organisation territoriale à deux vitesses : la métropole et ses partenaires connectés d'un côté et les territoires pauvres ou délaissés de l'autre ? A vrai dire, cela ne nous étonnera pas puisque cela rejoint la vision de l'aménagement du territoire tel que porté par les LGV, à savoir des métropoles reliées entre elles par la grande vitesse et des territoires intermédiaires traversés et exclus de la dynamique à l'œuvre.

Ce serait pourtant commettre une erreur historique que de se désintéresser de ces territoires ou de ne les percevoir que comme un gisement de ressources, un grenier destiné à approvisionner l'ogre métropolitain. Car en effet, les métropoles sont tels des géants aux pieds d'argile : de plus en plus incapables de loger leur habitants, dans la nécessité d'assouvir des besoins énergétiques et alimentaires croissants, soumises à des risques de congestion de plus en plus fréquente.

In fine, penser coopération dans l'aménagement du territoire, c'est mettre en œuvre l'un des fondements du développement durable : celui de se soucier de l'impact de nos propres décisions sur les autres territoires, qu'ils soient lointains ou proches.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, trois remarques sur cette délibération importante.

Une remarque très ponctuelle : on vient de parler largement de l'énergie et des coopérations avec les territoires périphériques, cela ne figure pas explicitement dans cette convention, même si le développement durable apparaît.

Ensuite, deux remarques plus structurantes. Je pense qu'effectivement, on en avait déjà eu l'intuition, il y a quelques années, avec ce qu'on appelait la Conférence des périphériques, qu'il est fondamental que la Métropole travaille davantage avec les territoires périphériques.

Troisième point, c'est une discussion que j'ai eue avec le Directeur d'Euratlantique et avec le Président de la Région. On a aujourd'hui une telle flambée des prix dans la Métropole bordelaise qu'il est vraiment très compliqué de se loger et qu'il faudrait peut-être réfléchir à une politique de coopération spécifique autour des axes TER (Transport Express Régional) et sur certaines communes qui peuvent accueillir des populations puisqu'on est quand même de manière très

rapide dans le centre depuis la Gare Saint-Jean. Quand vous prenez, par exemple, la ligne TER Langon-Saint-Jean et que vous voyez l'évolution de la population de certaines de ces communes, il y a sûrement des choses assez astucieuses à faire que le marché ne fera pas de manière totalement naturelle.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sûrement. Je voudrais simplement vous faire remarquer que la croissance démographique hors Métropole, dans le Département de la Gironde, est plus forte que dans la Métropole. Cela veut bien dire que les villes hors Métropole aussi sont en croissance.

Deuxièmement, deux séries de chiffres qui m'ont été communiquées sont intéressantes aussi, c'est que le revenu médian dans la Métropole est inférieur au revenu médian de l'ère urbaine et du Département. C'est dans la Métropole que nous avons des quartiers « Politique de la Ville » et un certain nombre de secteurs particulièrement fragiles. De même, en ce qui concerne le taux de pauvreté, le taux de pauvreté moyen est supérieur dans la Métropole à ce qu'il est dans le reste du Département.

Je le cite simplement, mais ce n'est pas du tout pour faire des réserves par rapport à ce que vous avez dit.

Quant à la crainte de Monsieur COLOMBIER, elle est évidemment purement théorique, j'imagine mal que le Président de la CALI (Communauté d'agglomération du Libournais) soit venu à ce protocole pour disparaître. La coopération se fera évidemment dans le respect mutuel.

Qui est contre cet accord-cadre ? Pas d'abstentions non plus ? Si, Monsieur COLOMBIER. Je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur COLOMBIER

M. DUPRAT

**(n°3) Réseau de transports urbains - Délégation de service public - Avenant n°3 - Adoption
- Décision - Autorisation**

M. DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, Chers Collègues, le mois dernier, je suis intervenue sur la question de la gratuité dans les transports, notamment pour les demandeurs d'emploi. Nous continuons à penser que cette disposition relève de la justice sociale et de la réparation à l'égard de ceux qui sont privés d'activités rémunérées.

Je voudrais ce matin insister sur cette question à partir d'un exemple concret, celui de la Ville de Dunkerque. Cette agglomération qui compte 200 000 habitants a fait le choix d'expérimenter, il y a un an, la gratuité des transports le week-end. Une agglomération très empreinte de la culture de la voiture. Cette expérience a été marquée d'un franc succès, un succès tel d'ailleurs qu'il a été décidé de l'étendre à l'ensemble de la semaine et de rendre les transports gratuits sur cette agglomération. Cette expérience vient corroborer celle d'Aubagne, de Châteauroux et d'autres cités. La gratuité est vraiment un levier pour réaliser un report modal efficace.

L'expérience de Dunkerque nous amène à deux conclusions :

- La première, c'est que l'augmentation continue de nos tarifs de transport relève peut-être de la bonne gestion, comme vous l'affirmez, mais il n'est en rien un levier pour opérer une véritable révolution des transports.

- La deuxième, comme le dira mon camarade Max GUICHARD, est que nous avons besoin d'investir de manière volontariste dans les transports en commun tout comme dans le vélo.

Tout cela demande des subsides, nous en avons bien conscience. Mais les enjeux environnementaux et sociaux qui se jouent autour des transports méritent mieux que de belles phrases prononcées à Versailles ou à Paris. Il faut des actes concrets qui permettent à nos collectivités d'être à la hauteur de ces défis. La période mérite mieux qu'une vague suppression de la taxe d'habitation. Il faut redonner à nos collectivités et établissements les moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Ces moyens existent et sont dans les dividendes record annoncés cette semaine par les entreprises du CAC 40 et sont dans les 80 milliards d'évasion fiscale. Tout cela ne relève que de choix politiques. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Merci Monsieur le Président. Je ne reviendrai pas sur cet avenant qui me semble suffisamment consistant et qui augure de modalités de déplacement tout à fait à la mesure de la Métropole. Je voudrais tout simplement profiter de ce moment pour vous rappeler l'importance de l'aménagement provisoire de la Voie Eymet sur la Plaine de Floirac, qui est attendu et qui nous permettrait effectivement de régler, au moins le temps des gros travaux structurels qui se situent sur cet espace de la Rive Droite, les problématiques liées aux déplacements vélo qui sont de ce fait interrompus.

L'emprise est là. Il me semble que nous avons la capacité de porter ces travaux provisoires qui seraient de nature à assurer cette continuité de transport doux, je veux penser notamment et plus précisément aux vélos. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'ai pris bonne note de cette demande que nous travaillons dans le cadre de notre schéma des déplacements. Cet avenant est d'un montant substantiel, 33 millions. Monsieur DUPRAT a expliqué pourquoi, je crois que les causes sont bien connues.

Je voudrais qu'on en profite pour mettre un peu la pression sur KÉOLIS, sur l'entretien de réseau de tramway, et en particulier sur la partie la plus ancienne, les stations. On ne va pas pouvoir indéfiniment attendre la résolution du conflit ou du contentieux sur la lisse et avoir des morceaux de lisses qui se détachent. Il y aura un jour un pépin et c'est évidemment le Maire de Bordeaux qui portera le chapeau et pas le Président de KÉOLIS. Il faut regarder qui est responsable de quoi, mais on ne peut pas continuer à avoir un réseau et des stations assez mal entretenus. Monsieur ROSSIGNOL.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur une toute petite partie de cette modification de DSP qui concerne la publicité et la possibilité de mettre des supports publicitaires sur les VCub. On trouve cela vraiment, vraiment dommage. On avait fait le choix en 2008, quand on avait mis en place cette DSP (Délégation de service public), d'inclure une option vélo. Nous étions les premiers, la première métropole à le faire et c'était un vrai marqueur de l'entrée de l'intermodalité et de la pluri-mobilité dans la DSP transport. Or dans les collectivités qui ont fait le choix de mettre de la publicité sur leurs vélos libre-service, comme une banque à Toulouse ou un parfum à Rennes, la population pense que ce sont des supports privés, c'est-à-dire que des sociétés privées ont mis en place le vélo. On va dégrader fortement l'image des VCub et la grande majorité de nos citoyens, 85 %, trouvent d'ailleurs que la publicité est envahissante. Je pense que ce n'est pas une bonne chose de remettre de la publicité sur les vélos, sur les VCub.

Deuxième point concernant la fin des véhicules diesel et essence, pour les voitures à échéance 2040, évidemment, c'est une très bonne chose pour la qualité de l'air et pour les émissions de gaz à effet de serre. Mais par contre, croire que les voitures électriques vont résoudre les problèmes de mobilité de nos agglomérations, est une erreur considérable. À savoir qu'un bouchon de voitures électriques, c'est comme un bouchon de voitures à essence ou de voitures diesel : on

n'avance pas. Ce qu'il faut, c'est mettre plus de personnes dans les voitures et pour ce faire, il faut fortement développer le co-voiturage et l'auto-partage. Ce doit être une priorité de notre agglomération d'autant plus que cela ne coûte pas très cher par rapport au mode lourd. Il faut vraiment, vraiment, vraiment faire bouger les curseurs à ce niveau-là.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je vais faire une synthèse : il faut développer le covoiturage dans les véhicules électriques, ainsi, on y arrivera. Il faut faire les deux à la fois.

Sur le premier point qui était la publicité, on a besoin de sous. Je suis désolé de le dire, mais je pense que cela ne choquera personne et puis surtout, cela n'amoindrira pas la popularité des VCub qui est grande et qui fonctionne bien.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, sur votre question, au mois de septembre, on aura un plan à vous proposer. Sur la phase III du tram, on a mis des lisses en béton, qui sont beaucoup plus efficaces. Donc, on aura une proposition sur les carrefours où les lisses tiennent très mal. En récupérant les lisses des carrefours, on pourra améliorer.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est ce qu'on me raconte depuis des mois et des mois mais je le répète, il y a maintenant des questions de sécurité parce qu'il y a des parties qui se détachent.

M. Christophe DUPRAT : Vous l'aurez au mois de septembre.

M. le Président Alain JUPPÉ :

Bien, votes contre cet avenant ? Abstentions ? Merci.

Unanimité

Mme CALMELS

(n°6) **Le Taillan Médoc - Cession d'un terrain métropolitain d'environ 18 656 m² à la société Duval Développement Atlantique - Décision - Autorisation**

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite intervenir sur cette délibération ? Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je serai bref. Nous partageons l'objectif d'aide à l'installation des entreprises d'artisanat et de petites industries dans l'agglomération, mais la société Duval Développement n'est pas une petite industrie et encore moins un artisan. C'est un promoteur immobilier, branche d'un grand groupe intervenant sur les grandes opérations d'aménagement qui se vante d'un carnet de commandes d'un milliard d'euros en 2015 et d'avoir en gestion un volume de 17 milliards d'euros d'actifs. En Gironde, Duval Développement, c'est, par exemple la société qui est à l'origine du montage financier autour du Golf du Villenave-d'Ornon. Une entreprise respectable, certainement, mais pas un artisan et sûrement pas une entreprise qui a besoin des 400 000 euros dont il lui est fait aujourd'hui cadeau. Dans ces conditions, nous ne pouvons que nous opposer à cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Il en est pris note. Madame VERSEPUY.

Mme Agnès VERSEPUY : Un petit mot quand même pour défendre le projet. En fait, aujourd'hui on crée cette zone d'activités économiques au Taillan, quelle que soit l'identité du groupe qui la porte, pour pouvoir offrir des solutions à nos artisans et petites entreprises de la commune, en sachant qu'on n'en a pas beaucoup. Aujourd'hui, celles-ci sont enclavées dans des tissus

pavillonnaires avec des problématiques de voisinage, une incapacité à se développer et donc, à embaucher.

Sur les 23 lots en cours de commercialisation, plus de 50 % des entreprises qui se sont positionnées sont des entreprises de la Commune du Taillan-Médoc. On répond à un vrai besoin, déjà en termes d'emploi de proximité, de développement de notre tissu économique, et je pense que tout le monde est au courant des problématiques de transport au Taillan, dans l'entonnoir du Médoc. Je ne vous cache pas aussi que c'est pour nous une solution pour limiter les flux de circulation au moins des employés de ces sociétés, pour éviter qu'ils partent plus loin. Par la même occasion, cela nous permet de ramener d'autres sociétés sur le territoire, donc de créer de l'emploi supplémentaire. Mais la question était aussi d'offrir à ces petites entreprises et à ces artisans un prix au mètre carré tout à fait raisonnable dans le secteur et à proximité. Aujourd'hui, c'est un dossier qui marche bien. Je remercie aussi la Métropole. On a vraiment besoin de cette petite zone qui fait un peu plus de 2 hectares et qui est à l'échelle de la commune.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Hier, au Bureau, nous avons examiné, sur proposition de Madame BOST, un plan d'action en faveur de l'artisanat. Il y a une demande de locaux de la part des artisans et ils peuvent contribuer, de manière très significative, à notre objectif de création d'emplois. Jusqu'à 30 000 emplois pourraient être dégagés dans ce secteur. C'est une première étape et nous vous proposerons quelque chose de plus global de soutien à l'artisanat.

Sur ce dossier, je mets aux voix. Votes contre ? Groupe Communiste. Abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE Majorité

Mme CALMELS

(n°9) Bordeaux Superyacht Refit - Subvention de fonctionnement 2017 - Convention - Décision - Autorisation

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je serai rapide également. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'avancée de ce projet de pôle Refit à Bacalan et à Bassens. C'est un dossier auquel peu de monde croyait en dehors du Maire de Bassens et des habitants de Bacalan, dont Vincent MAURIN. Nous nous félicitons également de la coopération qui semble naître avec le Pôle de la Rochelle.

Notons au passage que si l'un et l'autre des pôles semblent pouvoir redevenir économiquement viables, c'est que la construction de super yachts est en vogue dans le monde et donc nous remarquons que l'austérité ne semble pas toucher tout le monde de la même manière.

Nous profitons de cette délibération et à propos d'injustice, pour apporter notre soutien entier aux salariés de la FAI qui manifesteront, tout à l'heure, devant la Préfecture. La dernière réunion du Comité d'entreprise a confirmé l'inexistence de projets d'avenir pensés par FORD pour son usine de Blanquefort. Nous demandons aussi que la position de la Métropole soit étudiée concernant les

aides versées à cette entreprise et que les syndicats soient reçus pour évoquer leurs propositions pour la pérennité du site. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Sur le Pôle de refit, vous connaissez la position du Maire de Bordeaux. Je n'y suis pas hostile naturellement à condition qu'il se développe à la fois sur Bassens, sur le fleuve et dans les formes de radoub. Je vous rappelle que les formes de radoub sont à proximité de la Cité du Vin, d'un futur hôtel en cours de construction, de La Halle des produits d'Aquitaine qui est en train de se créer et qui apportera beaucoup je l'espère, d'un Musée de la Mer et de la Marine, de la Base Sous-marine, etc. et surtout de logements où les gens habitent d'ores et déjà. Il faut absolument parvenir à concilier cette activité en évitant les pollutions sonores ou olfactives qui peuvent accompagner ce travail. Il va falloir bien répartir les choses pour que ce qui est lourd se passe là où cela doit se passer et que sur les Bassins à flot, on termine peut-être les travaux les moins impactants sur l'environnement.

Monsieur le Maire de Bassens.

M. Jean-Pierre TURON : Depuis plusieurs années, près de 10 ans, on parle de Refit, un terme que beaucoup d'entre nous alors ignoraient. Il est maintenant devenu familier et son importance a été localement, pendant un long premier temps, sous-estimée en termes de filière pérenne créatrice d'emplois. Des visites en Italie, l'intérêt et la volonté d'acteurs économiques locaux convaincus ont contribué à démontrer que ce n'était pas une mode, mais une activité porteuse avec un marché en expansion. La saturation des sites méditerranéens existants, les demandes spécifiques pour des méga-yachts de grandes dimensions, supérieurs à 80 m, le dynamisme du cluster qui s'était localement constitué, ont participé à la prise de conscience que Bordeaux pouvait répondre à cette évolution du marché avec celui, nouveau, captif et en plein développement, de l'entretien des bateaux de croisière fluviale de plus en plus nombreux. Il y avait en effet des installations existantes, mais qu'il fallait réhabiliter, rénover, adapter au nouveau marché. Il y avait l'attractivité, l'image positive et porteuse de la Métropole bordelaise. Cette prise de conscience est peut-être un peu tardive, mais il vaut mieux tard que jamais.

Cette question, d'ailleurs, a été longuement évoquée lors du dernier Conseil de surveillance du Port le 22 juin et le Grand Port Maritime de Bordeaux fait maintenant de cette activité, y compris la possibilité de construction navale de ce type de bateaux, un axe de son développement. Nous devons nous inscrire avec conviction dans cette démarche.

Jeudi et vendredi dernier, je participais au Havre, aux journées de l'AIVP, Association Internationale Villes et Ports. Ce thème du refit pour grands yachts a été longuement évoqué au niveau mondial et au niveau européen. Barcelone s'en est récemment emparé et a mobilisé beaucoup de moyens pour, dans un temps record, atteindre des résultats spectaculaires. La Rochelle est aussi en train de se positionner, comme cela vient d'être dit. Nous avons, je le répète, des atouts avec parmi ceux-ci en effet 3 sites complémentaires : les Bassins à flot, vous venez de l'évoquer, Bacalan et Bassens avec sa forme de radoub exceptionnelle au niveau national puisque je rappelle qu'elle fait 240 m de long. Nous nous devons de ne pas laisser passer cette opportunité d'avoir une filière porteuse d'emplois, nombreux, qualifiés et diversifiés dont un certain nombre sont de même type que ceux de l'aéronautique, en particulier dans l'aménagement, le conditionnement des avions. Des sites, des entreprises dynamiques, une Métropole attractive, à nous de bonifier ces atouts. Il est évident que la subvention de 25 000 euros a plus valeur de signe de soutien que ce qu'elle représente réellement par rapport aux enjeux. Bien sûr, on peut par ailleurs, mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, s'interroger sur l'émergence d'un tel marché, sur la répartition de la richesse, c'est un autre débat.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est un autre débat en effet. Mais enfin, pour une fois que le Port de Bordeaux a une initiative qui apporte de l'activité et du chiffre d'affaires, on ne peut que s'en réjouir.

Sur le deuxième point évoqué par Monsieur PADIE, à savoir FORD, c'est un autre sujet et on ne va pas ouvrir ce débat maintenant, mais je peux vous assurer que nous sommes avec le Maire de Blanquefort, avec la Région, avec tous les élus locaux mobilisés pour mettre FORD face à ses responsabilités.

Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, deux remarques rapides.

Un, j'avais attiré votre attention sur le jeu de tiroirs, Musée de la Marine, ARMI, H36. Depuis, on a vu les articles suite à la position du locataire du H36. J'espère que les choses vont évoluer sinon on va perdre beaucoup de temps par rapport à ce Pôle Refit.

Deuxième point qui concerne le Grand Port Maritime de Bordeaux. Le nouveau Président de la République a annoncé une loi sur la mobilité au premier semestre 2018. Je pense qu'il faut que nous œuvrions pour qu'il y ait une nouvelle vague de décentralisation sur le Grand Port Maritime de Bordeaux. Vous y êtes favorable, le Président de la Région y est favorable, sinon, nous aurons de manière récurrente le débat sur la trop grande autonomie du Grand Port Maritime de Bordeaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne vais pas rebondir sur ce que vous venez de dire. Vous savez que ma position est favorable à une régionalisation de ce port qui nous permettrait d'avoir une influence plus déterminante sur sa conduite. Aujourd'hui, cela ne marche pas. Alors, on se réjouit d'une activité prometteuse. Pour le reste, nous sommes à 8 ou 9 millions de tonnes, c'est-à-dire que nous sommes un petit port en réalité, nous sommes devenus un petit port. Donc, il faut absolument réagir. En termes d'attractivité, c'est une des choses que nous n'avons pas réussies, faute de prise sur la gestion de ce port. Je rappelle qu'il n'y a pas une bouteille de Bordeaux qui part par le Port de Bordeaux.

M. Vincent FELTESSE : Ni une boîte de vitesse de FORD.

M. le Président Alain JUPPÉ : Les bouteilles partent par la route jusqu'au Havre d'où elles sont ensuite distribuées. Donc, il y a quelque chose, là, qui ne marche pas.

Sur ARMI, là aussi il faut énormément de bonne volonté et de force de persuasion pour coopérer avec le Port et trouver des solutions. Je ne suis pas du tout hostile naturellement à ce qu'ARMi se réinstalle et on va le réinstaller, mais cela prend beaucoup de temps et beaucoup d'énergie.

Pas d'oppositions, je pense sur la contribution au Refit ? Pas d'abstentions, non plus ? Merci.

Unanimité

Mme BOST

(n°15) Association-Tiers lieu de Bègles - Étude de faisabilité et aménagement d'un tiers-lieu sur la commune de Bègles - Aide à l'investissement de Bordeaux Métropole - Subvention - Convention - Décision

Mme Christine BOST présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. C'est Monsieur COLOMBIER qui a demandé le regroupement de cette délibération.

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, ce dossier est révélateur de la fausse bonne idée. Voilà une idée bien socialiste à l'image des emplois-aidés et associatifs qui devaient être une des solutions sérieuses pour combattre la courbe éternellement

grandissante du chômage. Depuis des années, les différents Gouvernements socialistes ont mis en place cette politique sans les résultats, évidemment, escomptés. Pire, on donne l'espoir à des jeunes de trouver ainsi des emplois pérennes. Or, après quelques années, ces emplois tombent et leurs destinataires vont grossir les files d'attente de Pôle Emploi. Il en est de même pour les tiers-lieux. Vous emboîtez le pas à Alain ROUSSET qui a mis en place cette politique au Conseil régional et sous couvert d'aider des porteurs de projet en coopératives d'entrepreneurs solidaires, nous dépensons des crédits pour une politique qui ne produira pas d'emplois productifs, stables ou si peu. Nos efforts doivent, à mon avis, porter exclusivement sur l'arrivée, l'incitation à l'installation et la pérennisation des entreprises sur le territoire de notre Métropole et ceci, bien entendu, en faveur de l'emploi.

Je voterai contre ce dossier.

Mme Christine BOST : En fait, je me demande si Monsieur COLOMBIER regarde bien les évolutions du tissu économique depuis une dizaine d'années et en particulier sur notre Métropole puisque tout ce qui relève des activités créées par le tissu de l'Économie Sociale et Solidaire est à peu près le seul mode d'intervention qui crée de l'emploi et surtout qui crée de l'emploi non délocalisable. Un certain nombre de structures et en particulier de tiers-lieux se sont créés sur notre Métropole et on voit bien toute l'effervescence qu'il y a autour. L'idée, c'est au contraire de démultiplier le champ du possible, d'accompagner les porteurs de projet qui ont besoin de cette émulation et de cette coopération entre les différentes activités et les différents porteurs de projet. On voit bien que cela fonctionne et que c'est un des modèles qui a, au contraire, beaucoup d'avenir contrairement à ce que vous annoncez.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur COLOMBIER, je ne suis pas socialiste. Je n'ai pas l'intention de le devenir, mais je suis très favorable...

Mme Christine BOST : Dommage.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je sais bien que vous recrutez en ce moment, vous avez un grand besoin, mais je pense que l'Économie Sociale et Solidaire est un vivier d'activités et d'emplois qu'il faut développer. Monsieur ROSSIGNOL.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Un mot pour dire que le lieudit de la Morue Noire est un lieu de mémoire sur la Commune de Bègles puisque c'est une sècherie de morues. Cela permet aussi de faire vivre la mémoire en plein centre d'un quartier dit des Sècheries que vous avez visité, Monsieur le Président, il n'y a pas longtemps. C'était une ZAC de la Communauté urbaine de Bordeaux. Il y a des startups dans le numérique, ce peut être la Cité numérique, mais il y a aussi des startups dans l'Économie Sociale et Solidaire et c'est ce projet-là. Cela crée énormément d'emplois. C'est vraiment une mauvaise compréhension des enjeux de la part de M. Colombier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. À part Monsieur COLOMBIER, tout le monde est favorable à cette opération. Vous votez contre ou abstention ? Contre. Dossier suivant.

Majorité

Contre : Monsieur COLOMBIER

M. LABARDIN

(n°16) Communes de Bordeaux - Eysines - Mérignac - Le Haillan - Saint-Médard-en-Jalles - Le Taillan-Médoc - Saint-Aubin de Médoc Bus à haut niveau de service - Liaison Bordeaux gare Saint-Jean / Saint-Aubin de Médoc - Déclaration de projet - Décision - Autorisation

M. Michel LABARDIN présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur COLOMBIER. Pas de débat ? C'est vous qui aviez demandé le dégroupement. Donc pas d'opposition sur ce protocole ? Très bien, merci. On passe au dossier suivant.

Unanimité

M. LABARDIN

(n°18) Protocole transactionnel - Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération Tram-train du Médoc - Décision - Autorisation

M. LABARDIN présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Monsieur HURMIC, Monsieur COLOMBIER, Monsieur MANGON, Monsieur FELTESSE.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je tiens à rappeler à Monsieur LABARDIN que nous avons fait partie de ceux qui ont participé à la mobilisation d'enquête publique à laquelle vous faisiez référence, il y a quelques instants. Parmi les 221 observations, il y en a effectivement qui ont été déposées par notre Groupe à ce titre.

Aujourd'hui, nous allons voter la délibération qui nous est proposée, d'une part, parce que d'une façon générale, nous croyons en l'avenir du BHNS. Nous pensons que c'est un outil efficace pour lutter notamment contre la pollution de l'air à condition que les flottes évoluent vers des engins futurs, électriques ou circulant à l'hydrogène. Ce sera un moyen encore plus efficace de lutter contre la pollution de l'air. Egalement, je tiens à dire que pour nous, le BHNS, c'est tout sauf ce que certains, malheureusement, ont pu appeler ici un « promène couillons », c'est vraiment un outil efficace en matière de déplacement collectif et alternatif à la voiture.

En l'occurrence, nous considérons que ce BHNS permettra d'offrir une fréquence et une régularité accrues entraînant une amélioration significative des temps de parcours à la fois de l'extra-rocade au cœur de Bordeaux et également entre les boulevards et la Gare Saint-Jean avec des temps de parcours extrêmement réguliers. Nos craintes, nos réserves sont le fait que ces gains de temps annoncés puissent être effectivement tenus, compte tenu de l'impact automobile existant encore à l'heure actuelle et demain encore sur le tracé du BHNS.

À cet égard, on peut déplorer que 50 % du tracé soit seulement en site propre alors que, pour comparer avec le busway bien connu de Nantes, lui, roule en site propre sur 70 % de son tracé. Et nous craignons que sur certaines portions du trajet, le BHNS soit fortement ralenti au regard de son insertion dans le trafic automobile. Vous avez évoqué, Monsieur le Vice-président, certaines artères notamment du centre-ville de Bordeaux, nous avons effectivement quelques craintes pour la circulation du BHNS si le site propre n'est pas totalement assuré sur ces portions.

En ce qui concerne la politique de stationnement, vous prévoyez deux parcs-relais Sud Médoc, Saint-Aubin-de-Médoc, Mermoz au Haillan. Nous approuvons naturellement ces parcs-relais. Nous craignons cependant qu'ils soient assez rapidement surchargés comme cela s'est vu dans le passé. Nous comptons sur une extrême vigilance pour qu'ils ne soient pas sous-dimensionnés, mais au contraire surdimensionnés comme nous n'avons pas pu le faire dans le passé et nous voulons même que l'on anticipe rapidement sur la création de nouveaux parcs-relais sur ce parcours afin de répondre à la demande grandissante.

À cet égard, nous souhaitons également que les parcs-relais puissent être à destination éventuelle des riverains avec un système de bonus, pour des stationnements longue durée leur permettant d'utiliser aussi ces parcs-relais, notamment la nuit.

Puisque je parle des riverains et des résidents, permettez-moi également d'insister sur ce qui est revenu souvent pendant l'enquête publique, c'est que les riverains résidents ont trouvé que les compensations en termes de stationnement étaient tout à fait insignifiantes. En tout cas, elles n'étaient pas à la hauteur ni de leurs attentes, ni des efforts que nous avons réalisés à l'occasion de la ligne D. Pas question pour nous de défendre à tout prix le stationnement en centre-ville, mais le stationnement résident, vous l'avez vu au cœur de l'enquête publique, est une vraie problématique soulevée par les riverains. Je pense que, dans le cadre de la poursuite de la concertation qui a été suggérée par les Commissaires enquêteurs, cette problématique de la compensation du stationnement résident doit effectivement être très sérieusement évoquée. C'est bien de donner des macarons et nous approuvons la politique de restriction du stationnement en centre-ville, mais la problématique du stationnement résident reste quand même à améliorer, notamment à l'occasion de ce BHNS.

Enfin, pour conclure, je dirais que la réussite du BHNS se jouera, selon nous, essentiellement sur notre capacité à tout mettre en œuvre pour qu'il atteigne les temps indiqués dans le cahier des charges, en tenant compte des réserves et des inquiétudes que j'ai pu formuler il y a un instant. Malgré cela, nous voterons cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, mes chers Collègues, vous précisez que le Bus à Haut Niveau de Service, a en effet un profil écologique amélioré par rapport au bus classique et qu'en outre les voies de circulation sont en site propre. Le droit à la priorité aux intersections et le peu d'arrêts autorisent une conduite équilibrée donc une consommation réduite du carburant et, bien sûr, un gain de temps sur les parcours. On peut donc en déduire que la hausse des embouteillages sur le territoire de la Métropole entraîne une augmentation de la consommation de carburant, des automobiles et des camions et génère de la pollution. Il est donc indispensable de mettre en œuvre des actions pour améliorer la fluidité du trafic.

Le principe d'un parking relais aménagé à proximité immédiate de la RD (route départementale) 1215 a été retenu pour capter les usagers du Médoc au niveau du Lycée Sud Médoc et du Collège Léonard de Vinci. Ce parking relais aurait une capacité de 40 places et serait aménagé dans l'emprise du parking actuel qui fait, lui, 140 places. Cette capacité de 40 places est-elle suffisante au regard des études de fréquentation du bus en départ de ligne ? En effet, cela représente en moyenne 50 à 60 passagers, la base étant d'1,3 passager par voiture d'après vos propres études. Le coût du projet est estimé à 104 millions. Espérons qu'il ne subisse pas à d'inflation, nous l'avons déjà constaté sur d'autres grands projets de Bordeaux.

Concernant la circulation, vous prévoyez de multiples aménagements pour les transports alternatifs, mais aucune amélioration du réseau à destination des véhicules à moteur. C'est d'autant plus regrettable du fait des prévisions d'augmentation de la population sur notre territoire. Nous sommes encore très loin de l'objectif de Nicolas HULOT de la voiture sans carburant fossile à savoir 2040. Vous estimez le report modal à 10 000 déplacements voitures par jour, le gain de temps de 13 à 33 minutes selon le parcours. Espérons que ces prévisions se réaliseront concrètement.

Concernant l'impact sur le stationnement, le bilan provisoire indique au total la création de 25 places en plus le long de l'itinéraire. Ce gain de place est extrêmement faible, soit pratiquement moins d'une place par kilomètre. Ce qui est inquiétant vraiment c'est que ce bilan est négatif pour le territoire de Bordeaux même. Or, c'est à Bordeaux que le manque de places de parking en surface est le plus impactant pour les Bordelais et ceux qui s'y rendent. Je ne souscris pas, vous le savez, à l'extension du stationnement payant sur la ville. Cela constitue un impôt de plus qui ne résout de plus en rien les problèmes de nos concitoyens. L'enquête publique révèle d'ailleurs très clairement les critiques et les inquiétudes, je cite, de nos concitoyens avec un nombre important

d'avis défavorables portant essentiellement sur le problème du manque de places de stationnement.

L'autre thème, facteur d'inquiétude, est la sécurité, la circulation routière et la diminution du potentiel de stationnement ainsi que la dégradation du cadre de vie. Ces inquiétudes légitimes émanent principalement des habitants de Bordeaux sur et à proximité du tracé. Ces quelques réserves étant exprimées, je voterai sur ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur la dégradation du cadre de vie, juste une petite remarque : je connais bien les commerçants et plusieurs habitants de la Rue Vital Carles. Quand ils comparent ce qu'était cette rue, lorsqu'elle était en permanence embouteillée par des véhicules et ce que leur a apporté la circulation du tramway, ils respirent. Je peux vous dire qu'ils ont vu une amélioration de leur cadre de vie dans une rue pourtant étroite du plein centre-ville.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, dans certaines rues, bien sûr.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il n'y a pas de loi générale mais on ne peut pas dire que le passage d'un système de transport en site propre dégrade la qualité du cadre de vie. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, vous connaissez l'attachement de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles au fait qu'on puisse remédier au déficit très grave de transports en commun dont elle pâtit depuis maintenant plusieurs dizaines d'années. C'est la raison pour laquelle nous sommes très attachés, vous l'êtes également, à ce que l'on puisse mener le plus rapidement possible les deux éléments qui nous paraissent importants en la matière : la prolongation de la ligne D du tram et de manière complémentaire la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service entre Bordeaux et Saint-Aubin-de-Médoc.

Nous nous félicitons dans cette optique-là que le Commissaire enquêteur ait pu donner un avis positif. Nous avons également noté que, finalement, l'une de ses remarques rejoint une de nos préoccupations fortes qui est celle de faire bénéficier les quartiers Ouest de Saint-Médard, c'est-à-dire les quartiers les plus éloignés du cœur de l'Agglomération, d'une forte avancée en matière de transport en commun. Naturellement, ce qui est déjà prévu, au moins un maintien de la desserte actuelle mais surtout une amélioration même légère. Pour autant, nous sommes d'accord avec le Commissaire enquêteur, nous l'avons explicité publiquement il y a quelque temps, il faut aller plus loin. C'est la raison pour laquelle d'une part, nous vous demandons de bien vouloir faire en sorte que le calendrier prévu et pour le tram et pour le BHNS ne soit pas du tout ralenti et donc qu'on aille au plus vite. Mais aussi que parallèlement, nous lançons en 2018 une étude ouverte de haut niveau comme la Métropole sait les faire en matière de mobilité pour savoir comment, dans un calendrier à définir, avec des moyens également budgétaires à préciser, mais en tout cas dans une étape ultérieure, on pourrait améliorer la desserte des quartiers Ouest, soit par le tram, soit par le BHNS. Il faut que toutes les options soient ouvertes de telle sorte que cette étude puisse être la plus objective possible et qu'en fonction de ses résultats, en fonction aussi de nos capacités budgétaires et du calendrier que nous serons à même de mettre en œuvre, on puisse se donner pour objectif d'améliorer cette desserte-là parce que les quartiers Ouest, c'est à peu près 10 000 habitants sur les 30 000 que compte la commune. Ce n'est donc pas rien. Cette préoccupation nous est extrêmement prégnante. Merci de bien vouloir prendre en compte cette recherche dès 2018 vraiment très ouverte sur le mode et sur la façon d'obtenir cette amélioration.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers Collègues, mes propos seront dans le droit fil de ceux que j'ai tenus, le mois passé, sur le Compte administratif. Je le dis clairement, je pense que le temps du tramway est passé. C'est injuste pour les communes qui n'ont pas le tramway, mais je pense que le temps du tramway est passé. Quand on voit les déclarations du

Gouvernement sur la nouvelle baisse des dotations pour les collectivités locales, quand on voit le nouveau projet de loi Mobilité et la position sur la LGV (Ligne à grande vitesse), je pense que nous n'avons plus les moyens de faire du tramway qui reste coûteux.

Dès lors, cette délibération est particulièrement importante parce qu'il existe d'autres moyens de mobilité, d'autres TCSP (Transport collectifs en site propre) et c'est la première fois que nous allons avoir un BHNS sur la Métropole bordelaise. Nous avons systématiquement voté les délibérations sur le BHNS. Ce sera encore le cas cette fois-ci, mais on mentionne quelques inquiétudes. Des problèmes de stationnement ont été évoqués. J'ai fait l'exercice, il y a quelques semaines, d'effectuer tout le parcours à vélo pour voir les pincements on est plusieurs à l'avoir fait. Dans l'enquête publique, certaines solutions sont apportées. Je demeure inquiet sur la partie Aristide Briand, Victoire, Marne où il y a un flux extrêmement important : les gens qui sortiront de la gare, les établissements scolaires. Je connais le choix qui a été fait, mais je manifeste ici cette inquiétude. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Andréa KISS.

Mme Andréa KISS : Monsieur le Président, Chers Collèges, effectivement le Bus à Haut Niveau de Service permettra de desservir l'Ouest de la Métropole et de le relier à la Gare à une vitesse commerciale inégalée. Ce sera plus de 20 km/heure avec un confort pour les passagers bien supérieur à celui du bus classique et sans rupture de charge. À terme, il faut le rappeler, il desservira aussi l'ARENA de Floirac, après la livraison du pont Jean-Jacques Bosc reliant ainsi les deux rives comme l'avait fait, en son temps, le tram A.

Je ne reviendrai pas sur les détails, mais il semble important quand même de souligner un certain nombre d'aspects de ce dossier, à savoir un projet qui reste dans les perspectives financières qui avaient été fixées, c'est-à-dire une enveloppe d'environ 100 millions d'euros. C'est cinq fois moins cher que le tram. Ce sont 50 000 voyageurs par jour et plus d'une centaine de milliers de personnes qui sont directement desservies par ce tracé.

C'est aussi un projet, il faut le savoir, qui modifiera le paysage urbain dans de nombreux secteurs, alors bien sûr au Haillan, mais pas que, Rue de la Croix Blanche, Cours Aristide Briand, Vincent FELTESSE le citait.

Autre point remarquable, les aménagements cyclables qui accompagnent ce tracé et qui renforcent les efforts que nous avons entrepris, notamment dans le cadre du plan vélo. Tous ces éléments, plus ceux qui ont été cités précédemment, viennent établir clairement le caractère structurant et précurseur de ce nouveau mode de transport pour notre Métropole.

Nous devons, bien sûr, nous réjouir de l'avis favorable de la Commission d'enquête. Les deux réserves qui étaient évoquées tout à l'heure devraient pouvoir trouver des réponses rapidement, à savoir tout ce qui concerne le continuum en matière de concertation. Je tiens à saluer les services et le Vice-président, Michel LABARDIN, qui n'ont pas ménagé leurs efforts, qui ont beaucoup écouté lors des réunions, beaucoup pris en compte, répondu aux questions des usagers et des riverains. Je n'ai pas de doute que la qualité de cette concertation deviendra probablement une référence pour les concertations futures et sera poursuivie jusqu'à l'aboutissement du projet.

La deuxième observation et je souscris entièrement à ce qui a été mentionné par l'ensemble de mes collègues concerne effectivement la desserte des quartiers Ouest de Saint-Médard. Il faudra trouver une solution performante pour ces quartiers Ouest. Si on peut envisager le prolongement jusqu'à l'ARENA, bien évidemment, il faudra trouver une solution pour ces habitants.

Le dernier point souligné notamment par nos amis écologistes concerne les parcs-relais. Nous l'avons souvent évoqué ensemble, Monsieur le Président. Effectivement, nous connaissons toujours la grande difficulté d'anticiper le dimensionnement de ces P+R qui ont accompagné le

déploiement de notre réseau transport sur les 20 dernières années. Je tiens à saluer les efforts, notamment financiers, qui ont été faits pour augmenter les capacités du P+R et en particulier celui qui est à la frontière des communes du Haillan et d'Eysines puisqu'ils vont, *a priori*, dès le départ, avoir une capacité nettement supérieure à ce qui était initialement prévu et devraient donc pleinement jouer leur rôle de rabattement sur le réseau de transport en commun.

Par contre, j'attire votre attention sur le fait qu'il faudra sans doute réfléchir finement à leur utilisation qui doit être facilitée pour tous et en particulier pour ceux qui accepteront d'abandonner leur véhicule pour se rendre à la gare. Aujourd'hui, le système des parcs relais ne permet pas d'y stationner son véhicule plus de 24 heures. Si on veut que les voyageurs puissent prendre le train, il faudra peut-être réfléchir avec notre délégataire à un système de tarification spéciale qui permettra aux voyageurs de laisser leur véhicule un petit peu plus longtemps ou peut être des systèmes mixtes, c'est-à-dire une partie parc relais et une partie parking traditionnel pour qu'effectivement on puisse laisser son véhicule 2, 3, 4 ou 5 jours.

Pour finir, j'avais noté une petite phrase de *Marek HALTER* qui dit « Changer de nom c'est changer de destin ». J'ai une seule question à poser à mes collègues, Vice-présidents Michel LABARDIN et Christophe DUPRAT : pouvez-vous nous dire quand notre Bus à Haut Niveau de Service aura enfin un nom un peu plus glamour et plus propice à l'appropriation par les usagers. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci ma chère Collègue. Vous m'avez devancé sur ce point. C'est une observation que je voulais faire. On me dit depuis longtemps que l'on songe à baptiser ce véhicule. « BHNS », ne parle pas à l'imagination de nos concitoyens. Ce n'est pas suffisamment valorisant pour ce mode de transport. À Nantes, il s'appelle le Chronobus ou le busway. À Metz, Mettis. Il va falloir faire preuve d'imagination pour donner un nom sexy au nôtre.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots brièvement pour réagir à l'intervention de Vincent FELTESSE. Je l'entends bien, depuis plusieurs reprises, tenter de distiller une petite musique comme quoi un investissement dans les transports en commun serait désormais en pures pertes, à proscrire. Je suis en total désaccord. Je ne le suis pas simplement parce que cela pourrait être un plaidoyer *pro domo*, mais c'est intellectuellement que je suis en profond désaccord. D'abord, je crois qu'au contraire, l'avenir de nos transports, en particulier pour les grandes agglomérations, c'est le ferroviaire léger. C'est absolument ce qu'il faut faire. De vrais trams-trains. Vous l'avez devancé d'une manière pas tout à fait équivalente, mais bon, qu'importe. En tout cas, de vrais trams-trains, c'est l'avenir pour aller même au-delà, en partenariat avec les autorités organisatrices de transport comme la Région, des limites de la Métropole et éviter qu'il y ait des engorgements absolument complets pour les gens qui viennent de Lacanau, du Sud de Gradignan ou autres. Je crois qu'il faut arrêter de dire ceci comme si c'était une évidence. C'est une fausse bonne idée. C'est une erreur absolue et intellectuellement, cela ne tient pas la route. Tous les experts en matière de transport en conviennent, mis à part Monsieur FELTESSE.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce que je vous suggère, compte tenu du fait que l'heure continue à avancer, c'est d'éviter les débats théoriques. Là, on est sur le BHNS concret de Saint-Aubin-de-Médoc jusqu'à la Gare. Pour le reste, on aura l'occasion d'en reparler ; sinon on va relancer le débat parce que Monsieur FELTESSE va vouloir répondre et on va repartir dans la discussion.

Monsieur FELTESSE rapidement.

M. Vincent FELTESSE : Il faudra je crois avoir ce débat. Moi je suis très favorable au tram-train, mais je dis que le tramway en tant que tel, à mon avis, on n'arrivera plus à le financer. Il faut réfléchir tram-train, BHNS, mobilité alternative, c'est un débat que nous allons avoir de manière récurrente dans les mois qui viennent.

M. le Président Alain JUPPÉ : En tout cas, je suis convaincu qu'il faut continuer à investir massivement dans les systèmes de transport collectif. D'ailleurs, c'est ce que nous faisons. Nous avons un SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements) très ambitieux et je souhaite de tout cœur le succès de ce mode de transport, BHNS sous son nouveau nom, mais pour moi ce n'est pas *ipso facto* la mort du tramway. Le débat reste ouvert, cela va de soi, mais le tramway peut encore avoir sa place dans certaines conditions sur certaines liaisons, notamment pour Parempuyre, n'est-ce pas ?

J'étais sûr d'avoir l'approbation de Madame DE FRANÇOIS.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, on ne va pas boudier son plaisir que la Commission d'enquête ait rendu un avis favorable, même si les deux réserves peuvent être levées. J'en profite au passage, comme l'a fait Andréa KISS, pour remercier, bien sûr, Michel LABARDIN, l'équipe projet et tout le Pôle mobilité pour le travail de concertation qui a été fait. Et j'y associerai également le Cabinet que nous avons retenu, SCE, qui arrivait sur la Métropole bordelaise et qui a fait un travail extraordinaire en nous faisant des propositions innovantes, que nous n'avions pas forcément l'habitude d'avoir, notamment pour les franchissements des giratoires de manière centrale, pour d'autres sujets qui sont assez intéressants comme des voies de bus centrales.

Je voudrais rassurer aussi bien Andréa KISS que Monsieur COLOMBIER concernant le parking Sud-Médoc. D'abord, il peut s'agrandir puisque les 130 places peuvent être mobilisées. Ce parking ne sert que 3 fois par an de manière importante et il y a du foncier disponible de l'autre côté de la voie qui permettra de l'agrandir si jamais il fallait le faire. Pour Andréa KISS, vu qu'il n'aura pas de tarification, elle pourra y laisser sa voiture cinq jours au même prix qu'un jour, c'est-à-dire pour 0 euro. Ce sera tout à fait possible de laisser sa voiture, il y aura la place pour le faire.

Nous continuerons à travailler efficacement pour la desserte des quartiers Ouest de Saint-Médard-en-Jalles. Cela me semble tout à fait nécessaire et normal. On aura sans doute des propositions à faire et on étudiera au moins tous les modes qui pourraient desservir ce secteur-là. En tout cas, ce projet avance. J'espère que Monsieur le Préfet de la Gironde prendra son arrêté le plus rapidement possible pour que les travaux puissent démarrer parce que ce sont tous nos usagers qui attendent cela avec beaucoup d'impatience et qui sont dans les bouchons tous les jours.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Je vais essayer de faire la synthèse de Monsieur MANGON et de Monsieur FELTESSE. Je pense qu'il ne faut pas renoncer au tramway et, en même temps, ce projet de BHNS, veut tout simplement dire qu'il faut penser à un réseau hiérarchisé. Chaque mode doit avoir sa pertinence. On ne peut pas opposer le tramway et le BHNS. En même temps, on a déjà 75 km de tramway donc on ne peut pas en mettre partout. Il faut surtout faire du tramway moins cher. On ne pourra plus faire du tramway à 25-30 millions d'euros du kilomètre, mais en revanche, on doit pouvoir être en mesure, lorsque ce sera nécessaire, de faire du tramway beaucoup moins cher que celui d'aujourd'hui et peut-être plus rapide aussi dans sa conception. Cela signifie donc que nous devons rénover nos modes de pensée pour réintégrer le tramway.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Si je comprends bien CHAUSSET - JUPPÉ, même combat sur le tramway. On est d'accord là ?

M. Gérard CHAUSSET : Tout à fait.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur LABARDIN pour conclure ?

M. Michel LABARDIN : Oui. Très brièvement puisqu'il y a quand même une adhésion très forte à ce projet, une attente effectivement que les gains de temps soient au rendez-vous. Que la fréquentation par ailleurs soit au rendez-vous, je n'en doute pas, bien évidemment.

Sur la question du stationnement, on peut juger celui-ci insuffisant, mais je voudrais dire aussi que nous ne pouvons pas faire l'économie de rechercher en permanence des stationnements de proximité, le long des itinéraires qui vont permettre de pouvoir choisir sa porte d'entrée sur le réseau.

Pour ce qui concerne la desserte des quartiers Ouest, bien évidemment, les études seront entreprises pour trouver la solution la meilleure qu'il s'agisse de BHNS, tram et d'optimisation, en attendant, de l'existant.

Je crois qu'Andréa KISS, par ses appréciations, a bien résumé l'ensemble de l'intérêt pour le projet.

Vincent FELTESSE nous a redit sa position. J'étais absent au dernier Conseil de Métropole, mais, bien sûr, j'ai lu attentivement ses propos. Nous sommes dans l'ordre de la récidive ce matin et Monsieur le Président sur un autre dossier, je me réserve le droit de mettre les mots que j'estime utiles à ma place. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je ne reviens pas sur les deux ou trois observations que j'ai déjà faites. Je voudrais simplement saluer la qualité de la concertation. Il faut la poursuivre comme la Commission d'enquête nous y invite.

Monsieur FELTESSE est inquiet sur le Cours de la Marne. Mon inquiétude, elle est davantage sur la section qui va de Saint-Seurin ou de la Rue Capdeville jusqu'au Cours d'Albret où c'est là que nous avons les réticences les plus fortes.

Je vous rappelle que si nous avons choisi un BHNS, pour reprendre ce sigle, et pas un tramway, c'est précisément parce qu'à cet endroit-là comme sur le Cours de la Marne d'ailleurs, le bus est dans la circulation générale. Il n'est pas isolé sur une plateforme spécifique. C'est ce qui fait à la fois son intérêt et ses limites.

Sur le stationnement, je vous rappelle que sur la ligne D, nous avons posé en principe la compensation intégrale des places de stationnement. Je crois qu'il faut essayer d'atteindre cet objectif aussi sur le BHNS.

Sur les parcs relais, cela commence à bouger un peu. On a mis beaucoup de pression sur nos services, il faut bien le dire, qui ont toujours sous-dimensionné les parcs relais. Donc on commence à les développer davantage.

J'ai bien noté la suggestion de Madame KISS et la réponse de Monsieur DUPRAT. Je voudrais faire une autre suggestion : il faut que dans ces parcs relais, on ait des garages à vélos parce que si on peut aller au parc relais en voiture, on peut y aller aussi à vélo et ensuite prendre le tramway. Et là, nous sommes sous-dimensionnés. A la Gare, nous avons 750 places de garage vélos, à Strasbourg 1 500. À Copenhague, 10 000, mais enfin, c'est un autre monde. Il faut que, là aussi, nous pensions à cela.

Je mets aux voix ce projet dont nous souhaitons tous la réussite parce qu'elle sera exemplaire, je l'espère. Contre ? Abstention ? Merci.

Unanimité

M. BOBET**(n°20) Budget supplémentaire exercice 2017 - Examen - Décision - Adoption****M. Patrick BOBET** présente le rapport.**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Alors, qui s'inscrit pour intervenir ? Monsieur GUICHARD, Monsieur COLOMBIER, Monsieur FELTESSE, Madame CASSOU-SCHOTTE.

M. Max GUICHARD : Monsieur le Président, ce Budget supplémentaire illustre à plusieurs titres les inquiétudes que nous avons exprimées lors de la présentation au dernier Conseil du Compte administratif. D'abord, et c'est l'essentiel, sur les restes à réaliser que nous devons évidemment constater quand le taux de réalisation des investissements est descendu en dessous de 60 %. C'est devenu une habitude, vous utilisez, Monsieur le Vice-président, ces sommes en désendettement qui vous permettront d'arguer d'une bonne santé de Bordeaux Métropole. Oui, alors que les taux d'intérêt sont historiquement bas, la capacité de désendettement atteint seulement 1,8 année. Un chiffre à faire pâlir les communes membres de la Métropole et bien d'autres collectivités. Je veux le rappeler : ceci se produit dans un moment où notre taux de réalisation est, lui aussi, historiquement bas : 59 %. Ceci est inquiétant alors que les besoins sociaux sont, eux, très élevés. Nous l'avons dit à plusieurs reprises sur des équipements comme les piscines dont la Métropole est sous-équipée, il ne se passe pas une semaine sans mauvaise nouvelle dans ce domaine. Je pourrais parler des difficultés que nous rencontrons avec la piscine de Cenon, mais j'ai aussi vu que celle du Grand Parc serait fermée durant tout l'été et que faute de financements disponibles, le projet porté par la Ville du Taillan était mis en attente.

Je pourrais aussi bien parler des transports, domaine structurant de l'action de la Métropole. Nous venons d'avoir le débat au sujet de la desserte de l'Ouest de la Métropole. Nous pourrions parler du même type de problème pour l'axe Cenon-Gradignan. Je n'oublie pas la ligne de ceinture ferroviaire et son bouclage par le pont Chaban Delmas. Je n'oublie pas non plus les chantiers à venir aux portes de notre agglomération avec la revendication portée par les élus communistes de Saint-Médard et reprise par les élus de Lacanau d'une liaison en tram-train vers cette zone. Ceci révèle l'urgence de la rénovation et de l'investissement pour la desserte du Médoc, du bassin d'Arcachon ou du Libourmais. Pour l'ensemble de ces chantiers, les investissements à venir sont immenses et urgents. Cela ne dépend pas seulement de notre Métropole. L'État, la Région devront y prendre leur part naturelle, mais il n'en reste pas moins que notre effort d'investissement doit se maintenir, sinon c'est l'acceptation même de l'accroissement démographique qui sera remise en cause par nos concitoyens et ils n'auront pas tort. Construire une Métropole accueillante, sobre dans ses déplacements et qui conserve la qualité de vie de ses habitants, cela passe par le maintien des investissements à un niveau élevé sur les transports. Quelques-unes de vos récentes déclarations nous ont, à ce titre, plutôt inquiétés, Monsieur le Président.

Enfin, maintenir et développer l'action de notre Métropole sur des sujets aussi majeurs, cela passera nécessairement par un renforcement humain de ces secteurs. Je pense évidemment à la propreté, à la collecte des déchets, mais aussi aux ingénieurs et techniciens qui rendent possible la réalisation de nos projets. À ce titre, le Comité technique a eu à débattre d'un sujet que nous avons également évoqué lors du dernier Conseil, celui des agents contractuels. Le décalage entre les salaires du privé et ceux de la Fonction publique saute aux yeux au point que pour retenir des ingénieurs, on leur propose des grades A+ inédits dans notre établissement. Ceci est la preuve, si elle était nécessaire à certains, que la revalorisation de la rémunération des fonctionnaires est aussi une urgence sociale à laquelle dans la droite ligne de ses prédécesseurs, Emmanuel MACRON vient de tourner le dos et je ne parle pas de la journée de carence. Nous continuerons d'intervenir ici pour que la Métropole ne tourne pas le dos aux urgences du quotidien en réduisant son niveau d'investissement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques remarques sur ce Budget supplémentaire. Concernant l'actualisation d'autorisation de programme relative à la grande salle de spectacle, je remarque que, pour une fois, dans le cadre de ces grands travaux le surcoût reste modeste : 23 919 euros pour achever l'opération. Sur un projet de 49 millions, cela reste évidemment acceptable, mais nous n'en sommes qu'au début de ce dossier.

Dans les autres charges de gestion courante, j'approuve la contribution au SDIS de la Gironde du fait de l'augmentation du nombre des interventions sur notre territoire. J'attire cependant votre attention sur un point qui, certes, peut paraître mineur, mais sur les 730 000 euros qui sont la contribution de Bordeaux Métropole au SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples) Rive Droite pour pallier principalement l'augmentation des coûts de la collecte enterrée - + 16 et quelques pourcents - du fait de la hausse du nombre de bornes de collecte enterrées. Si l'intérêt esthétique de ces bornes est indéniable, son surcoût doit nous amener à limiter leur nombre pour stopper l'inflation des dépenses.

Pour l'équilibre du budget principal, la limitation de l'endettement est une bonne chose. Vous affectez le solde du résultat 2016 à la diminution de la recette prévisionnelle d'emprunt, ce qui ramène l'autorisation de celui-ci pour 2017 à 151,9 contre 202 au budget 2016.

Voilà en quelques mots, mes Chers Collègues, ce que je souhaitais mettre en évidence sur ce sujet. Je ne m'opposerai pas sur le Budget supplémentaire en tant que tel, je m'abstiendrai donc sur ce dossier. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CASSOU-SCHOTTE. Puis Monsieur FELTESSE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, je laisserai mon intervention vu le temps qui nous est imparti. Je veux juste dire que nous n'avons pas vraiment de commentaire politique sur les recalages ou les ajustements du « ménage » comme dit Monsieur BOBET qui a été fait sur ce Budget supplémentaire. Nous étions plutôt sur une intervention concernant toutes les inquiétudes que nous pouvons avoir aujourd'hui sur des mesures qui nous sont annoncées par notre Président et le Premier Ministre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. On mettra cela au procès-verbal.

Intervention écrite de Mme CASSOU-SCHOTTE

Monsieur le Président, Mes Chers Collègues,
Ce budget supplémentaire est affecté essentiellement à la réduction de nos prévisions d'emprunts, ce dont on peut se réjouir tout en soulignant toutefois qu'une prévision budgétaire plus juste pourrait probablement nous conduire aux mêmes effets, comme cela a été rappelé lors de l'examen du compte administratif 2016 il y a peu.

Le reste des crédits fléchés dans ce BS (Budget supplémentaire) correspond pour beaucoup à des recalages ou à des ajustements et n'appelle pas de notre part un commentaire politique.
En revanche, à l'occasion du vote de ce budget supplémentaire, il est difficile de ne pas évoquer le contexte global dans lequel il s'inscrit et les évolutions préconisées par le nouveau gouvernement pour nos collectivités locales.

Sur le plan de l'organisation territoriale, le Premier Ministre a lancé quelques pistes laissant entendre une organisation tournée autour de deux collectivités infra-régionales (que pourraient être la commune et les intercommunalités), sans toutefois plus de précisions.

De grandes réformes territoriales ont été entreprises et acceptées bon gré mal gré lors de la dernière mandature présidentielle (lois Notre et Maptam). Des réformes menées au pas de charge, qui ont laissé des traces dans les territoires, que ce soit en positif ou en négatif, et qu'il conviendra

à notre sens d'évaluer avant de se projeter sur une éventuelle nouvelle réorganisation, même si vous le savez nous avons toujours été favorables au tandem intercommunalités / régions.

En matière d'organisation territoriale, le premier ministre a également plaidé pour une plus grande liberté accordée aux collectivités. Notre groupe y a toujours été favorable, considérant notamment comme souhaitable le droit à l'expérimentation dans les territoires.

Néanmoins, il y a comme un sérieux antagonisme dans les propos du chef du gouvernement puisque dans le même temps la question du coup de rabot dans nos recettes fiscales avec le projet d'exonération de la taxe d'habitation impliquera nécessairement une dépendance accrue de nos collectivités vis-à-vis des dotations de l'Etat, déjà plutôt moribondes.

Le projet du Président Macron en matière de fiscalité manque pour l'heure de lisibilité et engendre un effet pervers déjà observable : il incite de nombreuses collectivités à augmenter aujourd'hui leurs recettes de TH (Taxe d'habitation) pour pouvoir être mieux remboursées en compensation par l'Etat dans quelques années.

Nos concitoyens en sont les premiers impactés et doivent d'autre part accepter le décalage de cette réforme phare du nouveau gouvernement que beaucoup attendaient.

Il est à espérer que cela aura pour objectif in fine une véritable remise à plat de la fiscalité locale, et notamment enfin la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, dans un double objectif : Une meilleure visibilité et autonomie pour nos budgets locaux. Une fiscalité plus juste pour les contribuables

Enfin, les perspectives peu optimistes pour les finances locales doivent nous conforter dans la nécessité de repenser l'action politique locale, en redéfinissant nos priorités et en innovant dans nos modes de faire.

De manière générale, il nous semble plus que jamais nécessaire d'aborder notre programme d'investissement : de manière cohérente (en évitant les doublons), de manière transversale (en intégrant la dimension environnementale en amont des projets d'aménagement par exemple pour éviter des surcoûts en termes de compensation ou des mesures correctives par la suite) de manière pragmatique et enfin de manière responsable en mettant en adéquation les discours, les engagements avec les actes. Je vous remercie de votre attention.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, lorsque vous avez débuté la séance et que vous avez rendu un hommage à Simone VEIL, vous avez notamment rendu hommage à son bon sens. Je pense que face à ce Budget Supplémentaire et face à la situation financière de notre Métropole et de nos communes, il faut que nous ayons du bon sens pour les années à venir. Du bon sens par rapport aux urgences dans nos communes, sur les associations, sur les piscines, sur les écoles, sur le quotidien. Du bon sens sur la hiérarchisation des priorités et c'est pour cela que dans les mois qui viennent, vous m'entendrez sur cette question de la mobilité. C'est une vraie question. Est-ce qu'on doit continuer à mettre plus de 50 % du budget métropolitain sur la mobilité alors qu'il y a beaucoup d'autres urgences dans nos communes ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Monsieur le Président, Chers Collègues, à l'occasion de la présentation de ce Budget Supplémentaire, je tiens à exprimer ma profonde irritation vis-à-vis de la SNCF qui va, encore une fois, bénéficier d'une aide de 3 millions d'euros de notre part. Je ne peux que constater qu'à chaque fois que cette société s'adresse à notre établissement, c'est une oreille attentive qu'elle rencontre. C'est ainsi que plusieurs dizaines de millions d'euros ont déjà accompagné ses projets. À l'inverse, lorsque ce sont nos services ou les communes qui sollicitent son attention, ils ou elles font face à une société sourde et muette. Un seul exemple : le dossier du site d'intérêt métropolitain d'Hourcade, je pourrais en citer d'autres, est sur la table depuis plusieurs dizaines

d'années, plus de 40 ans. Désintérêt, nonchalance, pesanteur sont des qualificatifs appropriés à mon sens à cette société quand il s'agit de se pencher sérieusement sur les projets des collectivités locales. Ces constats m'amènent bien que les autres propositions contenues dans ce projet de Budget supplémentaire m'agrément à m'abstenir malheureusement sur ce dossier tout en souhaitant que nous arrivions à obtenir des relations à double sens à l'avenir avec la SNCF. Il est permis de rêver.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président, quelques réponses très rapides. Je partage ce que dit Max GUICHARD quant à notre taux de réalisation qui n'est pas bon, c'est évident, il faut que notre budget soit le plus sincère possible. Les APCP (Autorisation de programme crédit de paiement) étaient faites pour répondre à cette interrogation, ce n'est pas complètement ce qui se passe. Sauf à dire que si on n'a pas dépensé, on ne va pas s'endetter, cela n'a aucun intérêt. S'endetter pour l'avenir, ce serait quand même imprudent pour deux raisons. La première, c'est que nous avons une trésorerie quasiment de l'ordre de 200 millions d'euros. Pourquoi s'endetter alors que nous avons une trésorerie d'un tel niveau ? Deuxièmement, parce que devant nous, avec ce qui est annoncé dans les baisses de dotations et dans l'investissement que nous avons programmé - je vous rappelle, mes Chers Collègues, 2,3 milliards d'euros du PPI (Programmation pluriannuelle des investissements) sur les cinq années à venir, c'est ce que nous avons programmé - il faudra emprunter évidemment demain. Ce bon chiffre de 1,8 année de désendettement n'est que provisoire, il va se dégrader très, très vite malheureusement, je peux vous le dire.

Monsieur COLOMBIER, je vous rassure, il n'y aura pas un centime de plus, quand on aura les chiffres à l'arrivée. Nous sommes dans un plan parfaitement équilibré aujourd'hui.

Pour répondre à Monsieur FELTESSE, le bon sens, nous le partageons vraiment. Je partage au moins cela avec vous. En revanche, ne sortons pas trop de nos compétences. Les communes ont des compétences, la Métropole a des compétences. N'anticipons pas le débat du Bureau du mois de novembre sur ces nouvelles relations entre nos communes et la Métropole. Voilà, Monsieur le Président, merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Deux remarques très brèves, compte tenu du temps qui passe.

Nous avons un problème qui n'est pas nouveau, mais qui ne s'arrange pas, c'est celui du taux d'exécution de nos dépenses d'investissement. Nous inscrivons des crédits que nous ne consommons pas, ce qui va finir par poser un petit problème même de régularité ou de sincérité de nos comptes. Pourquoi ? Il y a deux interprétations possibles. La première, c'est que nous avons les yeux plus gros que le ventre et que nous inscrivons des opérations qui ne sont pas prêtes, qui ne sont pas mûres. La deuxième, c'est que notre capacité de faire n'est pas à la hauteur de nos ambitions. Sauf que là, nous sommes devant un véritable dilemme parce que nous ne pouvons pas non plus laisser filer notre dépense de fonctionnement et recruter massivement des ingénieurs ou des techniciens pour réaliser le budget d'investissement. Je pense que la première chose à faire pour les prochains budgets, est d'ajuster les crédits de paiement à la réalité budgétaire. Nous avons des AP. Nous inscrivons des opérations, mais année après année, il nous faut inscrire en termes de crédits uniquement ce qui est véritablement nécessaire et c'est ce que j'ai déjà proposé dans la lettre de cadrage pour le prochain budget, à savoir adapter les CP à la réalité.

Deuxième remarque, nous ne savons pas du tout à quelle sauce nous allons être accommodés. Il faut attendre la prochaine Loi de finances. Le Président de la République et le Premier Ministre ont évoqué à nouveau une coupe de 10 milliards d'euros dans les subventions aux collectivités locales. On ne sait pas trop ce que va devenir la réforme sur la taxe d'habitation. Bref, nous allons avoir un

rendez-vous très important à la rentrée. Je constate que la Métropole a plus de marges de résistance que nos communes. Et j'entends de la part des Maires de l'Agglomération, des appels en me disant que cela devient de plus en plus difficile. Il va donc falloir aller un peu plus loin vraisemblablement dans l'effort de la Métropole vis-à-vis des communes. Nous avons déjà commencé. Je rappelle que quand on mutualise des services, la dynamique de charges incombe à la Métropole et plus à la commune. C'est déjà un premier ballon d'oxygène pour ceux qui ont transféré des effectifs nombreux. Nous avons mis en place le Plan piscines, je constate qu'il n'a pas bien marché. Pourquoi ? Parce que ce qui coûte cher dans ce domaine, ce n'est pas l'investissement, c'est le fonctionnement. Les communes sont bloquées par cette perspective de la dépense de fonctionnement.

Enfin, il y a la dépense scolaire. J'entends certains Maires me dire : « On va refuser désormais tous les permis de construire parce qu'on n'a plus les moyens de faire des écoles pour accueillir les enfants dans les logements que nous construisons ». Là, aussi il y a une difficulté. On a un rendez-vous à l'automne et il va falloir, Monsieur le Vice-président, qu'en Bureau, nous prenions des orientations qui - je suis en désaccord avec Monsieur FELTESSE - ne consisteront pas à relâcher notre effort en matière d'infrastructures de transport parce que le risque de paralysie dans notre Agglomération existe. Il faut donc continuer à investir, pas forcément dans des tramways, mais de façon diversifiée, et il faudra aussi faire un effort de solidarité vis-à-vis des communes.

Je mets aux voix ce Budget Supplémentaire. Qui est contre ? Absentions ? Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur PUJOL, Madame MELLIER, Madame AJON, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur COLOMBIER, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. le Président Alain JUPPÉ : Il nous reste encore deux ou trois dossiers importants.

M. DAVID

(n°42) Prévention et lutte contre les discriminations - Promotion de l'égalité femmes/hommes - Quinzaine de l'égalité, diversité et citoyenneté - Appel à projets - Subvention - Décision - Autorisation

M. Alain DAVID présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. J'ai bien compris l'objet. Je me réjouis de voir que l'on donne une dimension métropolitaine à cette action. Monsieur COLOMBIER a demandé le dégroupement.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, effectivement, pour vous préciser certaines choses.

J'approuve notre action envers toutes les associations qui travaillent pour améliorer la condition des femmes, des handicapés, des prostituées, des personnes précaires et même pour promouvoir la culture sur notre territoire. C'est pourquoi je voterai l'attribution de 23 subventions sur les 26 proposées pour un total de 27 600 euros. Je m'oppose, en revanche, à l'attribution de subventions aux 3 associations suivantes :

- La Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) pour 1 000 euros dont l'action contre les discriminations est sélective et son silence assourdissant face aux discriminations vis-à-vis de nos nationaux,
- Mairie de Floirac Histoire de Julie pour 900 euros, un fatras de conception trouble sur la sexualité des enfants ;
- et WunderStudio pour 500 euros.

Les subventions à ces trois organismes représentent un total de 2 400 euros et participent de la politique migratoire ou de la théorie du genre. Je vote donc contre ces trois subventions tout en approuvant les autres. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Compte tenu de l'heure, je ne ferai pas de commentaires.

M. Jacques COLOMBIER : C'est parce que cela vous gêne.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je peux en faire, ce n'est pas cela qui me gêne. On dit toujours qu'il n'y a plus de clivage politique en France, mais il y en a, on voit ici qu'il y en a. Entre l'extrême droite et nous, il y a encore des clivages.

Qui est contre ? Monsieur COLOMBIER sur ces trois subventions. Pas d'autres votes négatifs ou d'abstentions ? Merci.

Majorité

Contre : Monsieur COLOMBIER

M. DUCHENE

(n°65) Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation

M. Michel DUCHENE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Deux remarques sur cette opération extrêmement importante sur la Rive Droite de Bordeaux et pour notre agglomération. Première remarque pour rappeler que nous avons ensemble, cela remonte à 2009, validé le projet d'aménagement, je le dis par précaution parce que quand on va voir sortir les premiers immeubles de terre, cela va décoiffer un peu. C'est une architecture moderne et audacieuse.

La deuxième remarque, pour souligner le fait que toutes les semaines, nous avons dans notre journal préféré un article sur l'augmentation des prix à Bordeaux et des loyers. Je voudrais quand même faire remarquer que 35 % des logements nouveaux sont des logements locatifs sociaux et 20 % des logements d'accession sociale ou d'accession à prix maîtrisé. La tension existe et tout le monde le regrette, c'est la raison pour laquelle il faut continuer à construire, mais elle ne porte que sur 45 % des logements construits dans les opérations d'aménagement.

Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur HURMIC et Madame BLEIN.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous souhaitons faire deux observations à l'occasion de l'aménagement de cette ZAC (Zone d'aménagement concerté). La première concerne l'enjeu de désenclavement du cœur de la Bastide, quartier qui bute actuellement sur les emprises SNCF empêchant les riverains de rejoindre de manière confortable et qualitative les Quais, Darwin ou encore les Chantiers de la Garonne. Certes, cette liaison manquante est bien prévue dans le cadre du projet d'aménagement final, mais plusieurs associations du quartier ont fait part de leurs inquiétudes quant aux délais de réalisation qui

risquent de se compter en années. Permettez-moi donc de relayer leur souhait d'avancer sur la mise en œuvre rapide d'une connexion provisoire, solution concrète aux effets de coupure et d'enclavement du cœur de la Bastide.

Ma deuxième observation vise à attirer votre attention sur un volet du dossier d'étude d'impact environnemental réalisée en 2015 qui nous apprend que sur l'écosystème de la zone sont présentes des espèces protégées, notamment amphibiens et oiseaux. La conclusion du Cabinet d'études à ce sujet est très claire, je cite : « *Ce site est un îlot de verdure dans une matrice urbanisée* ». Donc cet îlot de verdure ayant vocation à être profondément perturbé par la réalisation de la ZAC, nous comptons bien que la préservation de ces espèces sera prise en compte dans le projet final de la ZAC. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Je donnerai l'allocution que je devais faire pour qu'elle soit mise au compte-rendu et je ne la ferai pas.

Intervention écrite de Mme Blein

Monsieur le Président,

Nous avons déjà dit le bien que nous pensions de la conception de cette ZAC qui peut permettre de passer un cap sur la rive droite bordelaise, en termes de modes de déplacement par exemple. Max Guichard l'a évoqué mais l'acceptabilité de la densité en cœur de ville doit maintenant fortement s'appuyer sur un développement ambitieux des transports en commun et autres modes alternatifs à la voiture. C'est le cas dans cette ZAC avec deux lignes TCSP (Transport en commun en site propre) structurantes, dont la liaison sur le pont Chaban-Delmas.

Il faudra cependant pour que cette conception des mobilités fonctionne, que l'ensemble des services et notamment services publics, soient en nombre suffisant et à proximité. L'orientation d'un grand service public comme La Poste qui profite de l'été pour fermer encore un bureau, celui de la place Saint-Projet, n'est pas faite pour nous rassurer.

Il y a un autre aspect sur lequel nous sommes moins enthousiastes, cela ne vous étonnera pas, c'est le logement social. Avec 25% de PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), la ville de Bordeaux est cette fois très loin des objectifs du PLH (Programme local de l'habitat) qui permettent de tendre vers 40%. Une ZAC aussi exemplaire devrait l'être aussi sur l'adéquation des loyers avec les revenus des ménages de l'agglomération.

Enfin, nous regrettons que la proposition que nous avons faite concernant Darwin n'ait pas trouvé plus d'écho que cela. Une partie de l'écosystème était consacré à l'accueil d'urgence, notamment pour les réfugiés. Cette expérience aurait pu se perpétuer au cœur même de la ZAC Niel, avec l'expertise d'Emmaüs qui intervient déjà sur place.

Voici les remarques que nous souhaitons faire à l'occasion du lancement de cette procédure de DUP (Déclaration d'utilité publique).

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous remercie de votre compréhension Madame. Monsieur DUCHÈNE.

M. Michel DUCHÈNE : Juste pour répondre à Pierre HURMIC, effectivement, les espèces protégées le seront. C'est la volonté de l'aménageur et des élus concernés par cette opération et par le Maire d'ailleurs. Je rappelle que nous visons une labellisation « Éco quartier » et qu'évidemment, dans ce cadre, nous respecterons tout ce qui nous sera imposé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Que fait le Groupe Communiste. Vous votez contre ? Non. Alors votes contre ? Non. Abstentions ? Vous votez pour. Bon, c'est l'unanimité alors.

Unanimité

M. Max GUICHARD : On aurait pu rester à la maison.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, il est toujours bon de débattre. Il vaut mieux voter pour après avoir débattu que voter contre dans le silence.

Mme Andréa KISS : Monsieur HÉRITIÉ ayant dû s'absenter, je prends le relais.

La délégation de Monsieur DUCHÈNE, c'est l'affaire n°69 pour laquelle vous avez une délibération modificative sur table et qui concerne le dossier de création de la ZAC centre-ville de Gradignan.

M. DUCHENE

(n°69) Gradignan - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-Ville - Dossier de création - Décision - Approbation

M. DUCHENE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je me réjouis de cette délibération qui va permettre d'engager une opération d'aménagement dans le centre-ville de Gradignan. Cette opération pensée il y a près de dix ans fut longue à aboutir tant par la complexité du dossier que par la recherche des meilleurs équilibres financiers pour la Ville et la Métropole. C'est une opération d'aménagement au sens le plus étendu puisqu'elle consiste, cela vient d'être rappelé, en la réalisation d'une structure urbaine de centralité adaptée aux besoins du bassin de vie, associant logements, commerces, équipements de loisirs, reconstruction d'équipements publics tels qu'écoles et gymnase et nouvelles voiries.

Portant sur 38 hectares, essentiellement des propriétés publiques de la ville de Gradignan et du CCAS (Centre communal d'action sociale) de la Ville de Bordeaux, je veux parler de l'emprise du Repos maternel de l'ancienne maison de la Clairière et la Cité jardin d'habitat social de la ville de Bordeaux, cette opération vise à charpenter le centre-ville de Gradignan en lui donnant l'épaisseur, les fonctionnalités, le renforcement de l'attractivité commerciale qui fait partie de son ADN.

Cette délibération, Monsieur le Président, est aussi pour moi l'occasion de reformuler rapidement les trois axes indissociables du projet urbain de Gradignan. Le triptyque est le suivant :

- Premièrement, la requalification des espaces emblématiques du centre, je ne m'étendrai pas sur ce premier point dont le chantier est à ce jour bien engagé, vous l'avez constaté en venant récemment en visite à Gradignan. Gradignan n'avait plus connu de travaux en son centre depuis plus de 50 ans. Il était temps. Les travaux sont en cours pour rénover les places, les rues et les venelles du centre-ville. Nous disposerons donc, d'ici fin 2018, de cet espace de vie urbain renouvelé plus fonctionnel, plus accessible et plus esthétique.
- Deuxièmement, l'opération d'aménagement du centre-ville, objet de cette délibération. Si le dossier est abouti dans ses grandes lignes, il nous faudra encore beaucoup concerter pour l'adapter au tissu préexistant, faire intégrer et accepter les enjeux par les habitants du centre-ville et des quartiers. La sensibilité de nos concitoyens au développement de la ville doit nous amener

à rechercher la conciliation entre la qualité de vie et la paisibilité actuelle et une nouvelle vie urbaine plus intense et plus animée qui nous fait défaut.

▪ Troisièmement et je voudrais insister là-dessus, ce troisième volet indissociable des deux précédents, totalement intégré aux enjeux de recomposition urbaine et à l'arrivée de nouveaux habitants, c'est le volet mobilité. Alors que le nouveau Gouvernement vient de faire des transports de proximité une priorité nationale, la présente délibération affirme, à juste titre, l'interdépendance des aspects urbains et des nécessités de mobilité. La réalisation d'une ligne de tramway est inscrite au SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains). Le choix du mode découlant de la forte capacité prévisionnelle s'établit à ce jour à 74 000 voyageurs par jour. Les raccourcis qui ne sont jamais innocents ont souvent décrit cette ligne comme étant la ligne de Gradignan. Certes, la ville de Gradignan, bordée par l'autoroute A63 et traversée par l'ancienne nationale 10 au même titre que sa voisine Villenave-d'Ornon est une entrée Sud majeure vers la Métropole. Cette géographie fait qu'elle subit des congestions de plus en plus intenses liées au flux quotidien. L'opération d'aménagement du centre-ville apportera, sur la durée de vie du projet, près d'un millier de nouveaux logements, cela vient d'être dit, et il ne saurait être question de rajouter des flux sans solutions de mobilité fortes et durables. Améliorer la desserte du campus Talence – Pessac – Gradignan dont la ligne B est souvent saturée ; se préoccuper du CHU Pellegrin et de ses nécessaires connexions avec les centres hospitaliers Haut-Lévêque et Xavier Arnoz, qu'il s'agisse des étudiants ou des professionnels ; penser la desserte circulaire des boulevards jusqu'au-delà du pont Chaban Delmas et vers la gare multimodale de Cenon pour assurer toutes les connexions au réseau actuel et futur, c'est traiter autant de problématiques relevant d'enjeux métropolitains stratégiques. Nous sommes tous convaincus que l'ambition de la haute qualité de vie que nous portons est intimement liée à la présence d'un réseau puissant et efficace de transport en commun.

Pourtant, et nous l'avons vu ce matin, des voix s'élèvent, discrètes au départ, et maintenant totalement décomplexées pour mettre en cause cette nature d'investissement. Vincent FELTESSE, et je regrette qu'il ait quitté cette Assemblée, a affirmé et affirme encore aujourd'hui, en particulier lors du dernier Conseil métropolitain, que c'est désormais une folie d'investir autant sur les lignes de tramway, moyen jugé dépassé et qu'il faut maintenant orienter l'investissement vers les écoles et les piscines. La révolution numérique et les modes doux seraient donc la solution mobilité de demain. Devons-nous choisir entre les écoles, les piscines et le tramway ? Le vélo et le covoiturage vont-ils se substituer aux modes lourds ? Ira-t-on travailler en vélo à Bordeaux Lac lorsqu'on habite à Gradignan ou au CHU Pellegrin lorsqu'on habite Saint-Médard-en-Jalles ? Bien évidemment, non. Ma conviction, c'est que les compétences et équipements communaux doivent rester à la charge des communes, bien évidemment aidées dans leur financement par le concours de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une stratégie globale de développement et d'appui aux communes, Monsieur le Président vient de le rappeler à l'instant.

Ignorer les besoins de mobilité des territoires périphériques ou de certains d'entre eux durement touchés par la congestion automobile y compris sur la rocade déjà à 2 x 3 voies alors que la centralité bordelaise intra-boulevards est maintenant pacifiée, c'est opposer une Métropole du centre et une Métropole des périphéries. Si les problèmes du centre sont exportés à la périphérie, alors les solutions du centre doivent être exportées à leur tour à la périphérie. Dans cette configuration, des lignes de tramway structurantes sont le meilleur des remèdes. Elles le démontrent tous les jours. Au mieux, cette nouvelle orientation dogmatique serait un abandon de vision métropolitaine, au pire une forme de cynisme, car nous verrions certains qui, après s'être battus pour la desserte de leur territoire en tramway et avoir formulé la Métropole millionnaire, conseilleraient maintenant aux autres d'y renoncer et de subir la thrombose.

Sur ce point, Monsieur le Président, je souhaiterais être certain que les engagements pris ne seront pas remis en cause. Je n'ignore pas la difficulté d'insertion de cette ligne sur sa partie bordelaise, mais une première tranche pourrait être engagée entre le CHU et Gradignan dès le début du prochain mandat donnant un peu de temps à la recherche de la solution la plus optimisée

et la moins pénalisante possible sur les boulevards, c'est l'objet d'ailleurs d'une étude qui va être lancée.

Maintenant, cette délibération pose en tout cas la question de manière claire : si des solutions de mobilité structurante n'accompagnaient plus les projets urbains d'envergure - et c'en est un à Gradignan - une hypothèque importante pèserait automatiquement sur ces projets et freinerait inmanquablement le développement et l'attractivité de nos territoires.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Merci de cette longue déclaration à cette heure tardive. Je crois qu'il n'y a pas d'autres observations puisque tout le monde est d'accord sur cette opération.

M. Daniel HICKEL : Oui, très brièvement Monsieur le Président, mes Chers Collègues, Michel LABARDIN a clairement montré la cohérence globale de trois opérations : la restructuration en cours du centre-ville de Gradignan, le projet d'aménagement, objet du présent projet de délibération qui s'inscrit pleinement dans la démarche 50 000 logements autour des axes de transport collectif performant et le projet de tramway.

Et précisément ce qui m'a surpris, c'est que le mot « tramway » n'apparaisse pas dans le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui, alors que l'acronyme TCSP est utilisé trois fois. Nous n'allons pas refaire le débat du 27 janvier dernier sur la liaison Gradignan – Talence – Bordeaux – Cenon. Je rappelle seulement que notre Conseil décidait alors de confirmer sa volonté de réaliser cette liaison et de poursuivre les études opérationnelles tout en lançant un certain nombre de dispositions anticipatrices concernant l'optimisation des LIANES, la recherche de localisation pour des parcs de stationnement de proximité autour des boulevards et la réalisation d'aménagements pour favoriser l'usage du vélo. Et il n'était question que de tramway. Ainsi, le mot tramway apparaissait 34 fois dans la délibération pour évoquer cette liaison alors que « TCSP » n'apparaissait pas du tout et que le sigle BHNS n'était utilisé qu'une seule fois concernant des études à lancer dont j'avais compris qu'elles étaient uniquement citées, car juridiquement indispensables.

En conclusion, je suppose donc que c'est un simple manque de communication qui fait que les responsables de l'urbanisme ignorent les positions des responsables de la mobilité, introduisant ainsi un manque de cohérence globale entre les différents projets de délibération qui nous sont présentés.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il n'y a absolument pas de manque de cohérence, sauf chez ceux qui veulent en trouver une. Nous avons approuvé un SDODM. C'est notre plan de travail et il n'est pas remis en cause. Les propositions de Monsieur FELTESSE n'engagent que lui-même pour l'instant.

Deuxièmement, je me réjouis de voir que cette opération avance. Comme l'a rappelé Monsieur LABARDIN, je l'ai constaté moi-même sur le terrain. C'est d'ailleurs une constatation que je fais et qui pondère un peu ce que j'ai dit sur le taux d'exécution de nos investissements. J'ai visité à ce jour 17 communes et il n'y en a pas une seule où je n'ai vu les centres-villes en pleins travaux ou alors des réalisations déjà bien avancées. Je disais en forme de boutade que quand je me déplace en automobile à Bordeaux – ce que je ne devrais pas faire - je ne peux même pas taper quelque chose sur mon I-phone tellement je suis secoué, compte tenu de l'état de la voirie. Quand je vais dans les communes de la métropole - je n'en citerai aucune, je vois que certaines se reconnaissent - je remarque des tapis absolument formidables où on roule de façon très, très tranquille. On n'oublie pas les communes, c'est ce que je voulais dire. Pas du tout. Cette opération de ZAC est une très belle opération que nous allons pousser.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions à part le groupe communiste ? Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. TOUZEAU

(n°80) Adoption du règlement municipal de la ville de Bordeaux fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations - Décision - Autorisation

M. TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. L'économie du partage grâce aux plateformes numériques, c'est formidable. Nous les utilisons tous, il n'est pas question de vouloir s'y opposer, ce serait d'ailleurs tout à fait illusoire. Sauf quand elle dérape. Et là, c'est en train de déraiper complètement puisque dans la ville de Bordeaux, par exemple, il y a autant de logements sur les sites de location type Airbnb que dans le parc hôtelier. Et cela a trois conséquences négatives. D'abord, une perte de recettes fiscales pour la collectivité. En second lieu, une concurrence déloyale vis-à-vis des hôteliers qui, eux, paient tous leurs impôts, charges sociales et sont en conformité avec toutes les lois. Et troisièmement un changement dans certains quartiers qui finissent par avoir non plus une population résidente, mais une population qui change tous les 15 jours au gré des locations. On l'a vu à Paris où il y a de véritables entreprises qui se constituent, qui achètent des logements et qui les mettent sur Airbnb. Il faut arrêter cela et c'est ce que nous vous proposons. L'idée, c'est de dire : « À partir d'un certain nombre de jours de location, on n'est plus dans un local d'habitation, on est dans un local commercial ». Il faut donc en tirer les conséquences et notamment proposer une compensation à la suppression d'un local d'habitation. À partir de là, les villes qui le souhaitent pourront délibérer et instaurer – la Ville de Bordeaux a l'intention de le faire - une déclaration préalable de location de courte durée qui permettra de réguler le système. Voilà la philosophie générale. Paris l'a fait, d'autres villes le font et c'est dans un esprit de justice et d'équité que je vous le propose aussi.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BLEIN.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, Chers Collègues, comme vous venez de le dire, Monsieur le Président, face à la hausse des besoins en logement et à la flambée des prix sur Bordeaux et plus globalement dans la Métropole, il devenait nécessaire de réglementer la location de courte durée via les plateformes de location touristique. Nous en sommes donc très satisfaits. Toutefois, comme il est dit dans cette délibération, ou pas, ce règlement ne se prononce pas sur la dimension des moyens humains et techniques nécessaires à sa mise en place, à l'instruction et au contrôle. Pourtant, le contrôle sera un élément majeur du bon fonctionnement de ce nouveau système sans trop compliquer les formalités d'instruction afin de ne pas professionnaliser la location au détriment des particuliers. Afin d'augmenter l'efficacité de ce dispositif, il nous paraît souhaitable que les autres communes de la Métropole, comme vous nous y aviez invité, bien que moins concernées aujourd'hui, mais qui le seront certainement demain, mettent, elles aussi, en place l'enregistrement des locations de meublés afin d'avoir un système égal et uniforme au sein de la Métropole.

Concernant les hébergements de courte durée qui sont loués plus de 120 jours par an, le principe de compensation sera effectivement très certainement assez rédhibitoire pour diminuer très drastiquement ce type de pratiques.

Cependant, j'aimerais revenir sur la question des logements enregistrés pour une location inférieure à 120 jours, c'est-à-dire quatre mois. Les propriétaires n'auraient-ils pas ainsi l'occasion de gagner en quatre mois ce qu'ils peuvent gagner en une année entière ? Pendant le reste de l'année, le logement serait donc vide, ce qui déboucherait sur des résidences sans habitants, des quartiers moins vivants comme nous pouvons le voir. Vous avez parlé de Paris, mais il y a aussi des communes en Europe, Barcelone par exemple. Aussi, pour inciter à louer et libérer des logements, il serait également bénéfique d'augmenter la taxe d'habitation des résidences secondaires situées sur le territoire métropolitain et de taxer le logement vacant.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Sur ce dernier point, je vous signale que la Ville de Bordeaux l'a fait, Mérignac aussi, en utilisant des dispositions légales. D'autres villes aussi l'ont déjà fait.

Par ailleurs, je ne veux pas non plus tuer complètement le dispositif. Un propriétaire qui part en vacances quelques jours et qui trouve là un complément de revenus, c'est normal. Donc, je pense que le seuil de 120 jours qui a été fixé est assez équilibré.

Sur les modes de contrôle, vous avez tout à fait raison. Ce n'est pas l'objet de la délibération, mais par exemple, à la Ville de Bordeaux, il nous faudra trois emplois qui seront, je l'espère, autofinancés par le produit de taxe de séjour que nous recevrons. Mais il faudra évidemment contrôler, sinon cela n'a pas de sens. Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, nous ne pouvons, nous aussi, que nous féliciter de ces nouvelles dispositions législatives qui donnent des outils aux collectivités pour lutter contre les pratiques de plateformes numériques qui encouragent aujourd'hui une véritable confiscation de milliers de logements dans nos grandes villes. Car si l'idée de départ de ces plateformes a pu répondre à l'aspiration au partage pour de nombreux citoyens, la logique a vite pris un autre tour dans les secteurs en tension pour aboutir à la situation que nous connaissons aujourd'hui de confiscation de quartiers entiers au seul profit du tourisme et des revenus juteux qui vont avec. Ce n'est évidemment pas la pratique de la majorité des utilisateurs de ces plateformes qui en tirent des revenus assez raisonnables. Mais pour ceux qui en ont déjà les moyens, c'est un business sur plusieurs logements qui est possible. Les outils législatifs nouveaux nous permettent donc de reprendre un peu la main. Les enjeux qui sont posés à Airbnb et ses affiliés ne sont pas très éloignés de ceux que Jacques PADIE avait pointés lors d'un dernier Conseil au sujet des conditions de travail des livreurs de repas à vélo dans les rues de Bordeaux. Vous vous étiez, à cette occasion, dit favorable à la tenue d'une table ronde avec les acteurs du secteur. Celle-ci doit en effet se tenir pour rappeler quelques principes du Code du Travail à ces entreprises issues de la révolution numérique. Rappeler quelques principes, c'est donc aussi la fonction des dispositifs adoptés aujourd'hui. Notons simplement que le plancher de 120 nuitées est encore un peu élevé pour empêcher une spéculation sur ce marché. Il faudra aussi doter nos services de moyens humains pour le contrôle de ce dispositif. Sur la ville de Paris, ce sont 25 agents qui sont destinés à ces tâches. Mais pour nécessaire qu'elle soit, cette partie contraignante à l'égard des particuliers ne suffira pas. C'est évidemment toute une politique de logement social qui est en cause.

J'ajoute, Monsieur le Président, que pour lutter contre la spéculation de notre Agglomération, une autre mesure existe : il s'agit de l'encadrement des loyers. Vous nous avez, à plusieurs reprises, répondu ne pas y croire, mais Bordeaux qui bat chaque année les records d'inflation immobilière se trouve-t-elle dans une situation où on ne peut négliger des pistes ? Cet encadrement des loyers permis par la loi intègre la notion d'expérimentation et pourrait ainsi permettre d'adapter au plus près le dispositif. Tous les outils sont donc à notre disposition. Cette mesure nous semble, vu la situation de milliers de ménages de notre Agglomération, au moins aussi urgente que la réglementation face aux pratiques d'Airbnb. Nous voterons donc évidemment pour les mesures proposées en vous demandant, une fois encore, de mettre en étude rapidement l'encadrement des loyers. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Je vais peut-être faire une incidente qui va faire râler à cette heure-ci, mais je ne peux pas m'empêcher de la faire.

Puisqu'il est question de la vie en centre-ville et de la capacité d'y maintenir les services essentiels pour ses habitants, permettez-moi de dire deux mots, Monsieur le Président, de l'annonce faite cette semaine dans Sud-Ouest par la Direction du CHU. Comme nous l'avons déjà évoqué ici, le Directeur du CHU a, en effet, confirmé son intention de fermer les urgences de l'Hôpital Saint-André avant d'en venir à la fin d'autres services comme la chirurgie. Selon le CHU, il ne s'agit pas d'une fermeture, mais d'un redéploiement. Seuls peuvent comprendre ce langage ceux qui comprenaient déjà qu'on pouvait parler de maintien de l'offre de soins à Robert Picqué alors que le projet BAHIA acte le passage de 750 personnels de santé à 250. Je le dis avec une pointe d'ironie, mais cela cache mal ma colère. Nous avons adopté ici une motion en mai 2016 qui portait l'idée du maintien de l'offre de soins pour un territoire du Sud de l'Agglomération en très forte croissance démographique. Certains ici semblent avoir oublié ce qu'ils ont voté en 2016. Avec l'Hôpital Saint-André, nous ne sommes géographiquement pas très éloignés et la pression démographique est aussi très forte. Il n'y a donc pas de redondance, comme semble le penser la Direction du CHU, avec les urgences de Pellegrin qui sont, elles, saturées. Ces décisions coordonnées par l'ARS sont donc parfaitement inadmissibles. Les élus locaux doivent se mobiliser pour maintenir, voire développer l'offre de soins publics sur l'Agglomération. Nous serons, pour notre part, au côté des populations qui doivent se mobiliser pour défendre ces services publics essentiels. Je suis intervenu parce que, qui plus est, la dernière fois que j'avais parlé de Saint-André, certains m'avaient ri au nez.

M. le Président Alain JUPPÉ : Personne ne vous rit au nez, mon Cher Collègue. Cela dit, ce n'est pas l'objet de la délibération qui vous est soumise et ce n'est pas le moment d'ouvrir ce débat. On le fera le moment venu. La question des urgences est une question complexe qui met en cause notamment les relations qu'il faut essayer d'améliorer encore entre le monde hospitalier et la médecine de ville.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'abstentions, non plus ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie.

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°81) Aire de grands passages de Tourville - Commune de Bordeaux - Tarification liée à des demandes d'accueils exceptionnels - Décision - Autorisation

M. TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Il ne s'agit pas de tarification dans ma question, il s'agit surtout et plutôt de vous interroger sur ce 3^e emplacement possible d'aire de grand passage puisqu'il y a Tourville, il y a Mérignac et ce troisième qui avait donc été une condition pour l'accord du vote du PLU 3.1 de décembre 2016. Il avait été question de Bassens, d'Ambarès ou de la Blancherie. Vous avez annoncé dernièrement que le site de la Blancherie devait être sans doute abandonné : y aurait-il un peu plus de précisions, un choix un peu plus précis sur les projets ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Ma Chère Collègue, c'est moi qui vous interroge : y a-t-il une Mairie verte qui accepte de prendre la troisième aire de grands passages ? Cela pourrait être une possibilité, mais le Maire n'est pas là.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je crois que c'est plutôt sur la Rive droite...

M. le Président Alain JUPPÉ : On ne va pas non plus engager ce débat. Nous sommes tenus par le Schéma départemental et pour l'approbation du PLU d'avoir trois aires de grands passages. Il y en a une qui fonctionne à Tourville, elle fait l'objet de cette délibération. Il y en a une qui est en voie d'aménagement quand le problème foncier aura été réglé à Mérignac. Pour le reste, j'ai fait chou blanc. C'est clair. Les Maires ont été très astucieux, ils m'ont dit « Oui » et puis ensuite, ils ont convoqué leur Conseil municipal pour faire voter contre. L'esprit de solidarité s'est manifesté à la puissance 10. On en est là. Moi, je vais maintenant saisir Monsieur le Préfet en lui disant « Voilà les deux ou trois pistes sur lesquelles je suis. Dites-moi quelle est celle qui vous paraît la meilleure » et à ce moment-là, je communiquerai aux Maires concernés la décision préfectorale, sinon nous n'aurons pas de PLU. En tout cas, sur Tourville, tout le monde est d'accord. Il n'y a pas de problèmes ? Vous approuvez cette aire ? Merci **Monsieur TOUZEAU**. Nous arrivons à la dernière délibération.

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°88) Transformation du Groupe Régaz et création de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) "Bordeaux Métropole Energies" (BME) - Approbation - Décision - Autorisation - Désignations

Mme WALRYCK présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. J'ajoute que le statut du personnel de cette nouvelle société sera le statut des industries électriques et gazières donc sans changement avec les textes d'application subséquents. Qui souhaite intervenir ? **Madame MELLIER**.

Mme Claude MELLIER : Nous nous abstiendrons sur cette délibération et j'ai transmis la note pour le PV

Intervention écrite de **Mme Claude MELLIER** : **Monsieur le Président**,

Comme le secteur de l'électricité, celui de la production et de la distribution de gaz est pris dans une tourmente insensée de directives nationales et européennes qui n'ont qu'un seul mot d'ordre : la mise en concurrence libre et non-faussée. Voilà donc notre opérateur Regaz contraint de revoir ses statuts, de créer une maison mère en société d'économie mixte et de se transformer lui-même en société anonyme chapeautée par cette dernière. Que celles et ceux qui sont capables d'expliquer à nos concitoyens la nouvelle architecture de ces entités et leurs objectifs, me fassent signe !

Comme pour le secteur de l'électricité, le marché libre et non faussé impose une jungle incompréhensible pour le commun des mortels et dans laquelle, s'il y a un gagnant, ce n'est certainement pas le consommateur final.

Cela donne une métropole contrainte d'en passer par une mise en concurrence pour organiser le réseau de chaleur que nous avons nous-mêmes souhaité sur le secteur Euratlantique et pour lequel Regaz avait toutes les compétences. Mais il a fallu en passer par une filiale, Mixener, qui a dû jouer le jeu de la casse des prix pour remporter la mise. Espérons que ce petit jeu ne portera pas préjudice au service rendu dans ce secteur. L'outil réseau de chaleur mérite en tous cas autre chose que ces petits arrangements.

Pour en revenir à la société créée, Bordeaux Métropole Energie (BME), nous ne reviendrons pas sur le processus de libéralisation qui est sous-tendu. Retenons que c'est une société d'économie mixte qui est créée, avec une mission spécifique sur la transition énergétique, à laquelle notre groupe adhère totalement. Cette nouvelle mission assurée par BME est la preuve que nos collectivités ont besoin d'outils publics pour agir sur les questions énergétiques et que la mise en concurrence à marche forcée, va à rebours des besoins et de l'intérêt général.

Il en va d'ailleurs autrement pour Regaz qui, si elle reste à majorité publique (notre métropole en reste actionnaire à 51%), devient SAS et pourrait donc passer à majorité privée dans l'avenir. C'est une situation que nous contestons.

Enfin, et ce n'est pas une question secondaire, la question du statut des salariés de Regaz est posée. Leurs syndicats ont obtenu le maintien dans le giron de la convention des gaziers pour les 40 salariés qui passeront chez BEM. C'est une bonne chose. Il faudra aussi maintenir leurs avantages acquis et opérer un recrutement conséquent (sous le même statut) pour assurer convenablement les missions liées à la MaRenov Bordeaux.

Lors des dernières négociations avec la direction de Regaz, les syndicats ont unanimement demandé la reconnaissance d'une unité économique et sociale (UES) commune à BEM et ses filiales. Il nous semble que les élus de la métropole devraient soutenir cette demande puisque, comme l'indique la délibération, l'ensemble des filiales « se structure autour de la société d'économie mixte », BEM.

Ces remarques étant faites, nous nous abstiendrons sur cette délibération qui maintient le caractère public de la société mère du groupe Regaz et étend ses actions sur des sujets majeurs comme la rénovation énergétique. Mais ceci dans un contexte de libéralisation que nous ne pouvons accepter.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous en remercie. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées**

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous avons encore un point à voir. Une motion m'a été transmise à propos de la politique d'accueil des populations en situation d'urgence humanitaire. Nous avons retravaillé ce texte. Je l'ai soumis aux différents groupes. Il est sur votre table. Il prévoit notamment une session extraordinaire du Conseil métropolitain consacrée à ces problèmes avec une audition des services de l'État puisque je vous rappelle que c'est une responsabilité de l'État. Je ne sais si vous voulez que je lise cette motion en détail ou si vous avez pu la consulter. Vous ne l'avez pas ?

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, est-ce que je peux me permettre de la lire ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Lisez-la, mais dans la version sur laquelle on s'est mis d'accord.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Tout à fait.

« Depuis plusieurs mois, dans notre Agglomération comme dans d'autres territoires en France, nous constatons une augmentation continue des publics fragiles demandant une mise à l'abri.

Nous sommes particulièrement inquiets, notamment pour les familles et les enfants. Les conditions de leur accueil sont inadaptées en nombre et en qualité. Certaines situations sont inacceptables. L'ouverture de PRADA, Plateforme Régionale d'Accueil pour Demandeur d'Asile, sans information préalable des communes et la situation financière alarmante du CAIO, du Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation qui gère le 115, impactent de plein fouet nos collectivités locales qui étaient déjà en première ligne pour faire face aux questions concrètes qui se posent sur le terrain. La réforme annoncée du droit d'asile - raccourcissement des délais d'instruction dans le respect des personnes accueillies et mise en œuvre effective et rapide des décisions, acceptation ou refus à l'issue des procédures d'instruction - nous interpelle de manière plus large sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour mettre en place une politique pérenne d'accueil des populations en situation d'urgence et pour mettre fin à une politique du coup par coup.

Aussi, nous demandons la tenue, si possible avant la trêve hivernale, d'une session extraordinaire du Conseil métropolitain dédiée aux problématiques de l'hébergement d'urgence avec une audition des services de l'État. Cette session aura pour but de dresser un diagnostic très précis des situations existantes sur le territoire, qu'il s'agisse de migrants, mineurs isolés, Roms, sans abri, etc., ainsi que des actions et des moyens notamment financiers mis en place. Il s'agira également d'avoir une lecture partagée des perspectives envisagées en vue d'un plan d'accueil de ces différentes populations dans le prolongement de la politique métropolitaine volontariste en matière d'hébergement spécifique. La Métropole souhaite engager un processus de transparence et de coordination avec l'État afin que l'accueil des populations en grande vulnérabilité soit mieux anticipé, plus digne et réparti de manière plus équilibrée sur le territoire ».

M. le Président Alain JUPPÉ Merci Madame. Est-ce que le texte vous est arrivé ? Vous avez pu le suivre ? Quelle réaction appelle-t-il de votre part ? Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Nous soutenons la démarche de cette motion qui vise à mieux organiser l'accueil des publics en difficulté sur notre Agglomération.

Deux aspects, cependant, nous chiffonnent. D'abord, l'attitude des précédents Gouvernements qui n'ont pas donné une image digne de notre pays. Ensuite, la question du droit d'asile dont les critères et l'application doivent être adaptés à une crise humanitaire mondiale d'une ampleur inédite.

En raison de ces réserves, nous nous abstiendrons, mais soutenons pour autant tout à fait la démarche métropolitaine engagée.

M. le Président Alain JUPPÉ : D'accord. Moi je prends acte du fait que dans cette motion, il est bien indiqué que la procédure d'instruction du droit d'asile doit être améliorée et qu'elle peut aboutir soit à une acceptation, moyennant quoi le bénéficiaire du droit d'asile bénéficie des droits qui vont avec, soit à un refus et dans ce cas-là, c'est évidemment une reconduite à la frontière. Voilà ce que je souhaitais préciser là-dessus.

Sous cette précision, Monsieur COLOMBIER étant absent, je pense que tout le monde approuvera la délibération avec une abstention du Groupe Communiste. Pas d'autres remarques ? Très bien.

Unanimité des suffrages exprimés –

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Dernier point, je vous signale que vous êtes invités à visiter l'exposition *Le kiosque littéraire* dans le hall de la Métropole. Il s'agit d'une des opérations de la saison culturelle que je vous laisse découvrir.

Nous avons eu une séance extrêmement riche, je veux le souligner, avec l'adoption de délibérations de grande portée.

Merci à tous ; je peux vous souhaiter de bonnes vacances puisque c'est la dernière réunion avant les congés d'été

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 37

Le Secrétaire de Séance

M. Michel HERITIE